



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



SOCIÉTÉ

# #IWAS, BRISER LE SILENCE

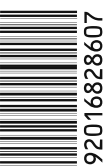
P5

Photo Cécile Mansier

1,60€

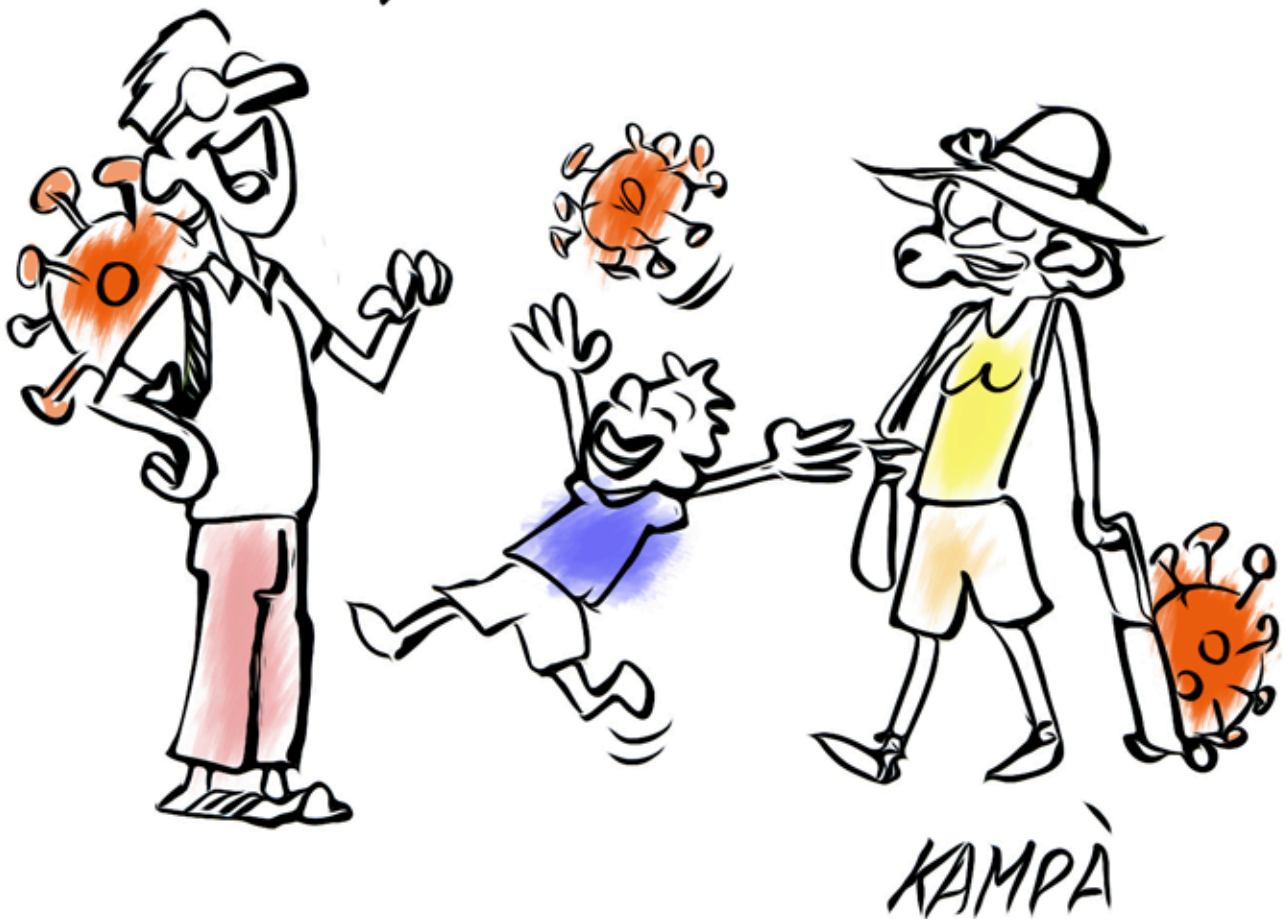
POLITIQUE  
 VOLÉES  
 DE BOIS VERT  
 P6-7

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
 JACQUES FUSINA P8  
 EN BREF ET EN CHIFFRES P18  
 CARNETS DE BORD P20  
 AGENDA P22  
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

PAPA ET MAMAN  
ONT VOTÉ,  
TU AS ÉTÉ À L'ÉCOLE,  
ON A BIEN MÉRITÉ  
CES VACANCES !





À LA UNE  
SOCIÉTÉ  
#IWAS,  
BRISER LE SILENCE

P5



OPINIONS

POLITIQUE **VOLÉES DE BOIS VERT**CULTURE **LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA**

EN BREF ET EN CHIFFRES

PATRIMOINE **COUVENT MARIANISTE D'ÎLE-ROUSSE**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P6

P8

P18

P19

P20

P22

P9

**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap,

la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

**Vous** avez une bonne connaissance de la vie

publique, culturelle, associative et sportive

dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre en lumière

les initiatives qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou prendre des photos?

**L'ICN recherche**

**ses correspondants locaux.**

Écrivez-nous: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

## È infini, tombula!

**A** stonda era inedita, par via di a crisa di u Coronavirus. Più di 100 ghjorni avarani spiccatu i dui ghjiri di l'alizzioni municipali. S'è a maiò parti di i cumuni di Corsica cunnisciani dighjà l'identità di u so merri più di trè mesi fà, ùn era micca u casu pà una piccula vintina. À mezu à quissi qui, cità è paesi chì contani in u paisaghju puliticu isulanu. È si pò fà un cus-tatu faciuli: sò stati numarosi l'usservatori chì si sò sbagliati, videndu un movimentu naziunali indebbulitu è nant'à a falata. Dopu à i risultati di u 15 di marzu par asempiu, pare-chji parsoni aviani intarratu à Pierre Savelli, in Bastia. Infini, u naziunalistu hè statu elettu pà un sicondu mandatu cù più di 49% di i voti, è què malgradu l'unioni De Casalta-Zucarelli-Mondoloni, mentri chì u ghjovanu Morganti, partutu solu, hà fattu perda podassi l'uccasioni à quillu terzettu di fà cascà a citadella simeonista. Una vittoria chì rinforza. Ma u mumentu u più storicu, senza esagerazioni, hè accadutu in Purtivechju, cù a fini di u regnu roccaseristu è di a diritta dipoi 70 anni. U leader autunumistu di u Partitu di a Nazione Corsa, Jean Christophe Angelini, chì era in corsa pà st'alizzioni pà a quattresima volta, ci l'hà fatta infini à vincia contr'à Georges Mela, cù guasgi 55% di i voti. Un tarramottu è u passaghju à un seculu novu pà a Cità di u Sali. In ssa parti di a Corsica Suttana d'altrondi, i cumuni di Zonza è di Figari si sò vistuti dinò di i culori naziunalisti, dopu à vittorii ancu qui cù un carattaru storicu veru. Un regnu novu s'hè compiu torna in L'Isula, cù a scunfitta di u liberali Jean Joseph Allegrini Simonetti, merri dipoi u principiu di l'anni 2000, contr'à Angèle Bastiani, chì purtava una lista d'apertura di manca è naziunalista. Malgradu i difficoltà di a maghjuria tarritoriala, assai criticata pà a so gistioni di a Corsica, si custata quantunqua chì u ventu di u cambiamentu soffia sempri, cù soca un'ar-radichera. Si pò rimarcà dinò chì, aldilà di i spiccanzi inde sta famighja pulitica, i strategii d'unioni trà certi cumpunenti (PNC è Corsica Libera in Purtivechju) ani fattu ricetta. Da chì ridistribuisca i carti è tessa torna un'unioni naziunali guasgi tutali pà tena a CDC dopu à l'alizzioni chì venini? Ci hà da vulè à ponasi i boni quistioni... ■ **Santu CASANOVA**

## DONNÉES ET RÉUNIONS

**Le port du béret basque** est insuffisant dans la prévention des fractures du crâne... Nous ne possédons ni statistiques ni essais randomisés pour étayer le propos. Seule l'expérience, glanée par les médecins de terroir, nous pousse à soutenir pareille thèse. Néanmoins, si demain l'État s'avisait de créer une commission ad hoc pour juger du bien-fondé de notre thèse, il se trouverait en cette docte assemblée des savants pour reconnaître sans ambages les vertus médicinales du couvre-chef en question. D'autres, non moins inspirés et avides d'instruire les foules, révéleraient de façon péremptoire que la prévalence des embarrures crâniennes est moins importante chez les Basques que chez les Bretons. Ainsi va une certaine science par ces temps de Covid-19...

Le 26/5/20, auditionné à l'instar d'un Benalla de contrebande, le Pr Raoult s'est défini, face aux députés idoines, comme étant un homme de données et non un homme de réunions. Dans un pays où la réunionite endémique sévit avec les mêmes effets néfastes que la gastro-entérite, la formule a surpris, voire choqué, les élus présents en ce grand moment de démocratie démonstrative. Apparemment, ils ignoraient que les femmes et les hommes s'escriant en première ligne se trouvaient confrontés, au jour le jour, aux réalités de la vie et mis dans l'obligation d'innover pour faire face à leur maux. Ainsi ceux de 14 osant constater que monter à l'assaut en pantalons garance était une excellente façon de fournir des cibles faciles à l'ennemi. Ainsi les fils de ces poilus détournant l'usage initial des préservatifs fournis par l'intendance US pour en coiffer les canons de leurs armes individuelles et les mettre à l'abri de la pluie, la boue, la rouille, nécessité faisant loi. Manifestation du génie humain ? Disons plutôt élémentaire réaction de l'homme à la recherche de solutions pour un quotidien surchargé d'un monceau de réglementations, montagne gestante vouée à accoucher de souris non viables faute de n'avoir pas décidé du recours à une césarienne en temps voulu.. Napoléon, convaincu de l'intérêt de l'inoculation du cowpox pour prévenir la variole, fit scarifier l'Aiglon. Il n'osa toutefois pas aller jusqu'à imposer cette scarification à tous ses soldats. Cette passivité fut lourde de conséquences. L'histoire dira demain si la décision d'interdire la prescription d'hexachloroquine aux médecins français fut une erreur bénigne -entachée par ailleurs d'un abus de pouvoir face à un Conseil de l'Ordre aboulique- ou une faute grave aux conséquences mortifères. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat **Bernadette Benazzi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales **Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLLO.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## La ligne verte

Tandis que les prairies, les champs et les abords herbeux des chemins de campagne se teintent d'une palette de couleurs allant du blond blé au caramel roux en passant par le jaune paille, le paysage politique français vient clairement se teinter en vert.

Ces dernières élections municipales dans l'ensemble ne laisseront pas de grands souvenirs de campagnes sauf peut-être celui de quelques liesses populaires bien loin des recommandations sanitaires du moment qui n'ont suscitées aucune interpellation au sens propre ou figuré. Passons sur ce point et constatons simplement que la majorité -de la minorité- des citoyens qui s'est déplacée dimanche dernier dans les bureaux de vote de grandes agglomérations a eu la main verte.

La tenue dans des circonstances exceptionnelles de ce second tour, la crise de la Covid, le réchauffement climatique, la possible canicule estivale que certains spécialistes nous annoncent, les attentes formulées par la Convention citoyenne pour le climat, le ras-le-bol et le désintéressement de plus en plus inquiétants des Français pour la chose politique et, plus trivialement, la crise économique, le retour des difficultés de circulation routière, la pollution ou la volonté de changement sont autant d'éléments qui peuvent en tout ou partie expliquer la forte poussée des écologistes. Tout comme, la verte réprimande affligée au parti présidentiel et la mise au vert obligée de certains grands ténors politiques ou de leurs protégés à moins que ce soit un envoi direct au diable vert.

Feu vert donc, pour ces nouveaux maires forts qui devront démontrer que l'écologie n'est pas une simple doctrine mais un véritable projet d'alternance ; confirmer par leur gestion, voulue autre, qu'il est possible de réconcilier écologie et économie, consommation et développement durable ; insuffler de nouvelles façons de penser et d'agir qui prennent en compte l'urgence climatique mais aussi les attentes sociales des administrés qui ne se limiteront pas à de la végétalisation de l'espace public ou au développement de pistes cyclables.

Pour résumer, devoir de réussite pour ces nouveaux élus qui seront scrutés, qui en verront des vertes et des pas mûres et qui devront parfois employer le vert et le sec pour s'imposer. Vertigineuse responsabilité pour que cette vague verte ne se fracasse pas et ne dépose pas in fine sur d'autres rivages électoraux qu'une simple laisse d'espoirs déçus. ■ **Dominique PIETRI**



# BRISER LE SILENCE



Photo Cécile Mansier

**Le mouvement #Iwas continue de prendre de l'ampleur en Corse. Sur les réseaux sociaux, ils sont des dizaines de jeunes insulaires à venir témoigner de l'âge et des circonstances dans lesquelles ils ont subi des violences sexuelles. Après une première manifestation à Bastia le 21 juin dernier, un nouveau rassemblement est prévu le 5 juillet à Ajaccio.**

Is s'appellent Stella, Culomba, Chjara ou encore Maxime. Ils avaient entre 4 et 12 ans quand ils ont subi des violences sexuelles. Depuis plusieurs semaines, ces jeunes corses, comme des dizaines d'autres, mettent des mots sur leurs maux sous le #Iwas. Phénomène international parti des États-Unis, ce hashtag – comprendre mot-clef qui permet de lier l'ensemble de discussions faisant référence à un même sujet sur les réseaux sociaux – pousse les victimes de viols ou d'abus sexuels à parler de leur(s) agression(s) sur Twitter. Derrière ce hashtag, des centaines de jeunes gens, de nombreuses filles mais aussi quelques garçons, viennent en effet témoigner de l'âge et parfois des circonstances dans lesquelles ils ont subi ces violences sexuelles. Des histoires partagées comme autant de catharsis. Et une libération de la parole qui est une grande première pour certains, qui ont vécu ce traumatisme sous silence pendant de longues années. Si sur le continent les témoignages semblent se faire plus sporadiques, en Corse, territoire que l'on pensait somme toute un peu préservé de ces faits, le #Iwas a eu un retentissement particulièrement important. Au point que les témoignages se comptent aujourd'hui par dizaines. Des viols incestueux et pédophiles. Des abus commis par des personnes que, bien souvent, la victime considérait comme ses amis. Et surtout, des faits entourés par la pudeur et la honte qui ont souvent conduit les victimes à s'isoler et se taire. C'est pour faire écho à ce mouvement et à ce désir de libérer la parole, qu'une manifestation a été organisée dans les rues de Bastia le 21 juin dernier à l'initiative de deux jeunes femmes, Anaïs Mattei et Lina Marini. «*On a voulu faire ce rassemblement d'abord pour éveiller les consciences, mais aussi pour toucher toutes les générations qui n'ont pas forcément accès aux réseaux sociaux. Nos parents ou grands-parents n'ont pas forcément Twitter pour voir tous ces témoignages, et nous voulions qu'eux aussi ouvrent les yeux sur ce qui se passe*», explique Anaïs Mattei. Elle-même victime de violences sexuelles, c'est grâce au #Iwas qu'elle s'est décidée à parler et à se libérer de ce poids. «*Après la naissance de ce hashtag, quand j'ai vu plusieurs jeunes femmes et hommes d'ici témoigner, je me suis dit que j'allais avoir moi aussi le courage de le faire. C'est la multiplication des témoignages qui m'a donné la force de parler. On s'est tous entraînés à parler de tout cela et entraînés les uns les autres quelque part*», raconte-t-elle. Le 21 juin dernier, c'est dans une grande émotion que la foule de manifestants, parmi laquelle des jeunes femmes avaient majoritairement pris place, s'est rassemblée symboliquement devant le palais de justice de la ville derrière des banderoles telles que «*La peur change de camp*». «*On veut que la justice nous écoute plus et nous comprenne*», martèle à ce titre Anaïs Mattei en appuyant: «*On veut que nos plaintes soient réellement prises en compte et ne soient pas classées sans suite. Qu'on soit bien accueillis, aussi, quand on arrive dans un commissariat, parce que souvent on a droit à des remarques un peu déplacées. On veut vraiment que la justice nous écoute*».

Après le succès de cette première manifestation, un autre grand rassemblement est prévu, cette fois-ci à Ajaccio, le dimanche 5 juillet à 18h. Une action qui partira là aussi du tribunal, sous le mot d'ordre «*ensemble, brisons le silence*». Avec ces manifestations, les organisatrices espèrent enfin faire bouger les choses, et surtout pousser les victimes à parler et à ne plus se renfermer dans le silence. Elles envisagent par la suite de créer une association. «*On ne compte pas s'arrêter là. On compte bien essayer de faire bouger les choses*», glisse Anaïs Mattei. ■ **Manon PERELLI**

# VOLÉES DE BOIS VERT

**Sur le continent, un taux de participation anormalement bas malgré le retour progressif à la «vie d'avant», une nouvelle poussée des Verts, un retour des matchs droite-gauche.**

**En Corse, des nationalistes qui gagnent encore du terrain.**

**Sur l'air de «quand ça veut pas», ces municipales 2020 auront réservé des surprises déplaisantes à la majorité présidentielle comme à ceux qui, en Corse, prédisaient la chute des «natio»**

**L**a faute à la pandémie? Difficile, cette fois, de croire que des citoyens qui ont, *nolens volens*, renoué avec les «jours heureux» pour s'entasser dans un RER, faire la queue dans un hypermarché, s'attrouper lors d'une fête de la musique ou s'agglutiner sur une plage, ont soigneusement évité les bureaux de vote par crainte d'y contracter la Covid-19. Peut-être, cela dit, que le spectacle politique qui leur a été servi depuis les débuts de la pandémie, l'excès d'affirmations ou d'injonctions contradictoires, d'accusations et de défausses, en a persuadé plus d'un de l'inanité du vote. Y compris pour désigner un maire, figure politique qui bénéficie pourtant, à en juger par les enquêtes successives du Cevipof\*, de la cote de confiance la plus élevée? Sur fond de pénurie de masques, gel hydro-alcoolique et respirateurs, le trop-plein de farce a, qui sait, achevé de saturer des dindons de moins en moins enclins à se montrer compliants. Le second tour du scrutin municipal aurait alors fait les frais de ce qui peut n'être qu'un simple mouvement d'humeur. Reste que les Français ont semble-t-il tenu à rappeler que si voter est un devoir civique, moral, qui, juridiquement, n'emporte aucune obligation, c'est avant tout un droit. Que l'on est justement en droit de ne pas exercer. Ce n'est sans doute pas très joli, ça fait désordre, mais c'est aussi ça, la démocratie en France. Et peut-être ne faudra-t-il pas faire trop longtemps l'économie de la question qui consiste à chercher à comprendre ce qui pousse des citoyens à se saisir du droit de bazarder ce droit-là?

*Et peut-être ne faudra-t-il pas faire trop longtemps l'économie de la question qui consiste à chercher à comprendre ce qui pousse des citoyens à se saisir du droit de bazarder ce droit-là?*

Toujours est-il que le fait est là: le taux global de participation à ce second tour des élections municipales, communautaires et métropolitaines 2020 est de 41,6%, en deçà de celui, déjà bas, du premier tour qui s'établissait à 44,66%. La plus faible participation jamais enregistrée sous la V<sup>e</sup> République, ont souligné nombre d'observateurs. Qui soulignent également à quel point cette abstention relativiserait les victoires obtenues, avec des suffrages qui

représentent parfois seulement 15% [Lille, Dijon ou Aix-en-Provence] voire 10% [Mulhouse] du corps électoral. Reste qu'elle donne aussi plus de relief au désaveu essuyé par ceux qui n'ont pas su convaincre. Ne dit-on pas que l'indifférence est le plus grand des mépris? Resterait encore à savoir à qui est réellement destiné le message, aux candidats eux-mêmes ou à leurs partis? Pour les appareils politiques, singulièrement LREM, «*la question elle est vite répondue*», comme dit un «influenceur» autoproclamé dont les vidéos hilarantes sont devenues virales: il ne peut s'agir que d'une tragique erreur de casting. On se garde cela dit de tourner regards [et reproches] vers le casteur.

Tant qu'il n'était pas joué, ce scrutin municipal avait valeur de test pour Emmanuel Macron. Désormais, son entourage s'évertue à expliquer à qui veut l'entendre [allô, quelqu'un?] que chaque scrutin a sa logique et qu'il s'agirait de ne pas tout confondre. Air connu depuis les élections européennes. Reste que LREM a bel et bien ramassé une volée. De bois vert. Encore. En témoigne la déconfiture d'Agnès Buzyn, mais aussi de Marlène Schiappa [qui va désormais pouvoir partager avec Benoît Hamon des vues très documentées sur l'importance des petits scores] et Agnès Pannier-Runacher à Paris, où Anne Hidalgo, alliée pour la circonstance à Europe Écologie-Les Verts [EELV] s'est imposée et a remporté plus que la majorité absolue au Conseil de Paris. Avec ou en dépit d'un taux d'abstention de 63,29%, soit. Mais gageons que les perdants se seraient fort bien accommodés de la chose si le verdict des urnes plus qu'à moitié vides leur avait été favorable. Seul membre de la majorité présidentielle à tirer son épingle du jeu, Edouard Philippe. Arrivé en tête au Havre au premier tour avec 43,6% des voix, le Premier ministre, qui n'est pas adhérent de LREM, a obtenu 58,83% des suffrages.

Le RN, quant à lui, remporte Perpignan, mais échoue à Carpentras et régresse en termes de sièges remportés puisqu'il passe de 1438 sièges dans 463 communes en 2014, à 840 sièges dans 258 communes. La France Insoumise, elle, se félicite [il faut bien que quelqu'un le fasse] des succès remportés par les Verts et/ou la gauche, semblable en cela à la souris qui, cheminant dans les pas d'un ours, s'émerveille de la poussière soulevée.

À l'évidence, les beaux résultats d'EELV aux européennes n'étaient pas qu'un simple coup de chance. Les Verts l'emportent à Bordeaux,

*La Corse s'est encore une fois détachée de la tendance nationale en affichant un taux de participation supérieur, particulièrement pour la Corse-du-Sud : 71,2 % contre 53,68 % en Haute-Corse*

*À l'évidence, les beaux résultats d'EELV aux européennes n'étaient pas qu'un simple coup de chance.*

Besançon, Strasbourg, Poitiers ou Grenoble, mais aussi à Lyon, fief de Gérard Collomb [2020 n'aura décidément pas été faste pour les ministres démissionnaires]. Ils contribuent à la victoire à Paris, Marseille [où le 3<sup>e</sup> tour reste à surveiller] et Montpellier. Une vague verte, selon beaucoup. Mais aussi un certain regain d'énergie pour les partis « traditionnels » qu'on disait finis. Le « ni de droite, ni de gauche » cher à Emmanuel Macron et qui avait séduit lors de la campagne présidentielle de 2017 semble avoir trouvé ses limites. La gauche, in fine, ne se porte pas si mal. Si elle perd quelques villes, au profit de la droite, elle conserve Lille face aux Verts, - d'extrême justesse, il est vrai - Rennes, Nantes ou Le Mans et remporte Montpellier [avec le soutien d'EELV], Bourges, Nancy, Quimper, Périgueux. D'ici à imaginer voir en 2022 reflourir la rose, ornée d'une brassée de feuilles bien vertes... Reste à voir si EELV se satisfera de ne faire qu'étoffer le bouquet. Rien n'est moins sûr.

La droite pour sa part, si elle perd Bordeaux, conforte ses assises à Nice et Aix-en-Provence, remporte Lorient, Champaign-sur-Marne jusqu'alors dans l'escarcelle du PS et du PC. Retour du bon vieux jeu d'alternance droite-gauche, sous l'œil médusé et dépité des tenants du « nouveau monde »... qui ne tiennent d'ailleurs pas grand-chose.

*Retour du bon vieux jeu d'alternance droite-gauche, sous l'œil médusé et dépité des tenants du « nouveau monde »... qui ne tiennent d'ailleurs pas grand-chose.*

Autre point intéressant quoique peu commenté, la progression, au Pays Basque, de la gauche abertzale. D'autant plus à relever qu'elle se fait dans un contexte de participation qui, si elle n'est pas massive, est pour autant supérieure à ce qui s'observe à l'échelon national. C'est le cas à Urrugne [60,93%], Ustaritz [53,89%], Ciboure [58,50%], Itxassou [71,02%], où des listes emmenées par une personnalité de la gauche abertzale se sont imposées. Des résultats perçus comme encourageants, même s'ils sont loin de ceux enregistrés par la mouvance nationaliste corse qui, alors que d'aucuns la disaient déjà à bout de souffle, a renforcé ses positions.

La Corse s'est encore une fois détachée de la tendance nationale en affichant un taux de participation supérieur, particulièrement pour la Corse-du-Sud : 71,2% contre 53,68% en Haute-Corse. Les choses semblaient mal engagées pour Pierre Savelli, [Femu a Corsica] maire sortant de Bastia qui, début 2016, après que Gilles Simeoni ait été élu à la présidence du Conseil exécutif de Corse, lui avait succédé à la tête de la ville. S'il était arrivé en tête au premier tour, avec 30,43% des suffrages, il devait affronter

au second tour la coalition Unione per Bastia rassemblant trois de ses challengers du premier tour, Jean-Sébastien de Casalta [DvG], Jean Zuccarelli [DvG] et Jean-Martin Mondoloni [DvD]. Sur le papier, l'addition des voix obtenues par ces trois nouveaux associés pouvait laisser penser que Pierre Savelli n'avait que peu d'espoir. Mais une élection ne repose pas sur une addition élémentaire. À l'issue d'une campagne particulièrement âpre de part et d'autre, dont on aurait d'ailleurs pu croire qu'elle rebuterait certains électeurs, ces derniers se sont pourtant mobilisés [la participation est passée de 44,37% le 15 mars 2020 à 63,36%] pour accorder une nette victoire à Pierre Savelli avec 49,37% contre 39,72% à Unione per Bastia. Soit 1314 voix d'écart.

À Porto-Vecchio, la quatrième tentative aura été la bonne pour Jean-Christophe Angelini, leader du Partitu per a Nazione Corsa [PNC], épaulé cette fois par Corsica Libera face au maire sortant Georges Mela [DvD]. Là aussi, une participation en hausse [73,92% contre 56,61% au premier tour] qui vaut à Jean-Christophe Angelini de s'imposer avec 54,85% des suffrages, soit plus de 9 points d'écart avec Georges Mela, faisant ainsi tomber ce qui fut un des grands bastions de la droite en Corse depuis la première élection de Jean-Paul de Rocca-Serra en 1950. Succès pour les nationalistes également, et toujours dans l'extrême-sud, à Figari [91,35% de participation] avec l'élection de Jean Giuseppi, conseiller du président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni; ainsi qu'à Zonza [83,94% de participation] pour Nicolas Cucchi, soutenu par le député Pè a Corsica Paul-André Colombani, troisième sur sa liste, malgré l'alliance de deux listes présentes au premier tour. Là encore, deux victoires remportées sur la droite, également défaite à L'Île-Rousse où Jean-Joseph Allegrini-Simionetti, en place depuis 2003, s'incline devant la candidate de gauche Angèle Bastiani, soutenue par des nationalistes. Outre Ajaccio, et Corte acquises dès le premier tour par Laurent Marcangeli et Xavier Poli, la droite conserve Aléria avec la réélection d'Ange Fraticelli et surtout la très emblématique ville de Sartène où Paul Quilichini retrouve son siège.

Pronostiqué par certains observateurs, le recul du mouvement nationaliste n'a pas eu lieu. Pas cette fois? Dans son discours prononcé le 30 juin devant l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni a invité à avoir le triomphe modeste: «*le vote des Corses n'était pas une adhésion aveugle à tout ce que nous faisons ou à tout ce que nous ne faisons pas. C'est peut-être pour nous autres, nationalistes, la dernière occasion de se hisser au niveau de nos responsabilités*». La roche tarpéienne est toujours proche du Capitole. Même dans une île où les engins de chantier remanient sans cesse le paysage et la forme des villes. ■

*Elisabeth MILLELIRI*





## LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

### FIASCHI



**Paulu Desanti,**  
*Fiaschi ed altri scumpienti*  
coll. Prosa corsa, Calamaiti,  
Albiana CCU, 2020

**C'**est un titre en corse que je vous propose aujourd'hui, puisque le livre dont je vous parlerai ici est un recueil de nouvelles dans cette langue, écrit par un auteur talentueux, Paulu Desanti, professeur de français et de corse, résidant à Ajaccio. Ce n'est pas que les publications dans notre langue insulaire soient absentes du paysage, puisque depuis quelques années, on peut dire qu'une éclosion significative de ces œuvres s'est inscrite avec bonheur aux vitrines des librairies locales. Mais aux dires des éditeurs, le nombre des lecteurs n'est pas encore ce qu'on aurait pu espérer, surtout dans le domaine de la prose, plus difficile d'accès que la poésie, pour qui n'a pas une habitude aisée de la lecture de textes plus longs, dans une langue aux repères encore insuffisamment automatisés par une pratique régulière.

Cela pour aller vite et sans entrer dans les détails d'explications plus complètes de type historique, linguistique ou sociolinguistique, voire psycholinguistique. La nouvelle présente d'autre part une agréable brièveté et une composition dont le caractère clos proche de celle du roman court, en augmente d'une certaine façon la facilité d'accès. Là encore, pour rester simple, je ne désire pas m'étendre plus sur un genre extrêmement évolutif défiant parfois les définitions, mais très apprécié toutefois dans certains pays européens ou autres.

Ici Desanti regroupe une trentaine de nouvelles sous le titre de *Fiaschi*, évoquant l'échec et présentant chacune quelque élément qui la rattache dans l'ensemble à la tonalité du titre : mais loin d'être une suite de situations attristantes ou monotones pour cela, elles jouent une partition brillante sur des musiques diverses et toujours intéressantes, auxquelles, il est vrai, l'auteur nous avait habitués par des pièces de théâtre qui firent sensation par leur contenu autant que par la manière de traiter sur scène des sujets extrêmement modernes et surprenants.

Car, s'il est une manière dont on pourrait présenter le style de Desanti c'est bien ce parti pris résolument moderne d'aborder les questions littéraires, avec une légèreté, un humour, un défi lexical, tels qu'ils lui permettent de toucher à tout ce qui pourrait intéresser le lectorat ou le public d'aujourd'hui d'un point de vue aussi bien pratique ou sociétal, individuel ou social, psychologique ou philosophique...

La déclinaison de quelques titres de ces nouvelles suffira à donner une idée de cette diversité : *Tennis game and the presb*, *Pulizia*, *Fabienne & Robert*, *H2ONaCl*, *De Corsicaansche*, *Sunata n°9*, *op.47*, *Purtroppu*, *Cleptomania*, *Copyright*, *Centu è una notti*, *Hè quenta a vita*, *L'amica americana*, *Comu Gustave cambiati d'idea*, *A me vita incù John*, *A scumparsa di u ficu...*

Ce n'est là qu'un choix du panier, et il y en a tout autant que je n'ai pas cités parmi ces titres étranges et plaisants, comme ce dernier *Issa undulera meravigliosa ch'eddi t'ani i donni rumanzeschi quand'eddi si movini* qui brillent tous par un contenu à la fois profond et léger, débordant de réflexion intelligente sur les choses de notre vie et touchant aux questions les plus actuelles de la société, de l'individu, de l'écologie, par exemple, ou même de la littérature du XXI<sup>e</sup> siècle. À lire bien entendu, même s'il y faut acquérir une certaine habitude, mais l'expérience mérite le pari. ■





## CREATIONS SOCIETES

N° 01



**Etude de Maîtres**  
**Antoine GRIMALDI,**  
**Jean-Yves GRIMALDI,**  
**Notaires Associés, à Bastia**  
**(Haute-Corse)**  
**2, rue Chanoine Colombani**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 11 Juin 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière, enregistrée le 18 Juin 2020, réf : 2020N00254, ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : 2M  
Le siège social est fixé à : Bastia [20200], Résidence Parc Monceau, Bâtiment B, Paratojo  
La société est constituée pour une durée de 99 années  
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)  
Les apports sont effectués en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier gérant de la société est : M. Marius VENDASSI demeurant Résidence Parc Monceau, Bâtiment B, Paratojo, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 28/05/2020, il a été constitué une SASU dénommée : AMBRELLA

Siège social : 7 LOTISSEMENT ROCA VETTA, TRINITE, 20137 PORTO-VECCHIO Capital : 100 € Objet social : COMMUNICATION, PUBLICITE Président : Mme POLETTI ANGELIQUE demeurant 7 LOTISSEMENT ROCA VETTA, TRINITE, 20137 PORTO-VECCHIO élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

### AJNA

**Société de Participation**  
**Financière de Professions**  
**Libérales (SPFPL)**  
**par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social :**  
**80, route des Sanguinaires**  
**L'Hacienda - Lieu-dit Vignola**  
**20000 Ajaccio**  
**RCS en cours de Formation**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 25/06/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de Participation Financière de Professions Libérales (SPFPL) par Actions Simplifiée Dénomination : AJNA Siège social : 80 route des Sanguinaires - L'Hacienda - Lieu-dit Vignola - 20000 AJACCIO Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1000 euros Objet : La prise de participations et d'intérêts ainsi que la gestion de ces participations et intérêts dans des Sociétés d'Exercice Libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de Médecin ainsi que toute activité liée à la gestion desdites participations et intérêts, étant précisé que, selon le Conseil National de l'Ordre des Médecins, la présente société ne pourra prendre et gérer des participations et des intérêts que dans les Sociétés d'Exercice Libéral au sein desquelles ses associés sont également associés et exercent leur activité professionnelle. Elle a également pour objet la réalisation au profit des Sociétés d'Exercice Libéral ou des groupements dont elle détient des participations d'activités accessoires en relation directe avec leur objet. Dans le cadre de la réalisation de son objet, la société pourra faire toutes opérations, notamment financières, quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pouvant en faciliter la réalisation. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Mr Marc FRANCHINI, demeurant 80 route des Sanguinaires - L'Hacienda - Lieu-dit Vignola - 20000 AJACCI. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 juin 2020, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale : SCCV CMO Calenzana  
Siège social : Chemin de Vetricello, 20214 Calenzana.  
Forme : Société Civile Construction Vente.  
Capital : 200 €.  
Objet social : Acquisition de terrain, réalisation de construction, vente.  
Gérance : Monsieur MOSCARDINI Eric, Chemin de Vetricello, 20214 Calenzana.  
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Soumise à agrément dans les autres cas.  
Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

### 23GCONSEIL

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1000 euro(s)**  
**Siège social :**  
**Lotissement Suarticcua**  
**Numéro 12. Pirelli**  
**20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio**  
**En cours d'immatriculation au RCS**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 31/05/2020, il a été constitué sous la dénomination 23GCONSEIL une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Lotissement SUARTICCUA, numéro 12. Pirelli  
Objet social : Audit et conseil en gestion et stratégie d'entreprises, aide à la décision, analyse des résultats financiers, aide et conseil à la mise en place de plans de restructuration et de développement d'entreprises.  
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de 1000 euros.

Modalités d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix, de sorte que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Agrement : En cas de pluralité d'associés, les actions de la société ne peuvent être cédées, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, qu'après obtention de l'agrément des associés, donné par décision collective adoptée à la majorité simple des droits de vote..

Président de la société : Monsieur Michaël Jacques CHICHE, né(e) le 09/10/1971 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française, demeurant au Lotissement Suarticcua, Numéro 12. Pirelli 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Commissaires aux comptes : Si la société remplit les conditions légales d'appartenance à un groupe ou si elle vient à répondre à l'un des critères définis légalement et tirés du nombre de salariés, du chiffre d'affaires ou du total du bilan, le contrôle légal de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaire(s) désignés par décision de l'associé unique ou décision collective des associés  
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés dans la ville d'AJACCIO.

Pour avis et mention,

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée HOLLING BDT. Siège social : 0 route de cala rossa, Id cala di mare, 20137 Lecci. Capital : 100000€. Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger la détention et la gestion des parts ou des actions dans le capital de différentes entreprises. Président : M. Charlie Boudet, 0 route de cala rossa, Id cala di mare, 20137 Lecci. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 07

### MICALONA MARCATU

**Société par Actions**  
**Simplifiée Unipersonnelle**  
**Au capital de 1.500 euros**  
**Siège social : 47, Chemin de Curatoggio**  
**20113 Olmeto**

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 26 Juin 2020, à Olmeto, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MICALONA MARCATU

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : La vente au détail et demi-gros de fruits, légumes et de produits locaux. L'activité de débit de boisson et de petite restauration. Accessoirement, l'organisation d'événements festifs.

Siège social : 47, Chemin de Curatoggio - 20113 Olmeto

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 1500 euros

Président : Monsieur MONDOLONI François, Aurélien, demeurant à OLMETO [Corse-du-Sud], Chemin de Curatoggio, Né le 4 Avril 1992 à Ajaccio (Corse du Sud).

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre des actions.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Aléria, du 26 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSTYRENE ENERGY

Capital : 100.000 euros

Siège : Chez MED GESTION - 4270

Route d'Antisanti - 20270 ALERIA

(Haute-Corse).

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement, pour son compte, soit seule, soit avec des tiers :

Production, stockage et commercialisation d'énergies/Installation et exploitation de systèmes de mobilité électriques et alternative/Installation et exploitation de systèmes de production et de stockage d'énergie/Conseil en système de production d'énergie, et en systèmes de mobilité à énergie alternatives.

Apports : En numéraires.

Parts sociales : 100.000 parts de 1 euros attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs.

Président : La société MED GESTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000.000 euros, ayant son siège social à Aléria, 4270 Route d'Antisanti, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro B 512 100 165, nommée sans limitation de durée.

Durée : 99 ans.

Exercice social : Commence le 1er janvier, se termine le 31 décembre de chaque année.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour unique avis,  
Le Président.

**MISLAS MARECHALERIE****Société par Actions Simplifiée****Au capital de 1000 euros****Siège social :****Route de l'Acqua a Citosa, Abbazia****20243 Prunelli Di Fiumorbo****RCS Bastia****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 10 juin 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale :

MISLAS MARECHALERIE

Siège social : Route de l'Acqua a Citosa, Abbazia, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Objet social : L'achat, vente, location de produits et de biens meubles destinés aux équidés,

- Les services de gardiennage des équidés,

- L'activité de maréchal-ferrant.

Toutes activités, opérations civile, artisanale et commerciales se rapportant à :

- l'enseignement, et le monitorat équestre,

- le guide de tourisme équestre,

- l'entraînement de compétition,

- aux prestations de cavalier professionnel,

- l'élevage, et l'achat vente d'équidés.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1000 euros, constituée uniquement d'apports en numéraire

Président : Monsieur Stanislas, Jacques, Edouard MIRANDE, demeurant Route de l'Acqua a Citosa - Abbazia - 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

**Pour avis,  
Le Président.**

**N° 10****AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné pour la constitution d'une Société : Dénomination sociale : SCI DU CAP Forme : Société civile immobilière Objet : Acquisition de tous immeubles et de tous terrains, l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, des biens sus désignés, l'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens Siège Social : Lieu-Dit Rasignani - 20290 Borgo Durée : 99 ans Capital : 10.000 € Agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés Gérant : Monsieur ZUCCARELLI Charles Nicolas, demeurant et domicilié Lieu-dit Menta - Borgo, Immatriculation : RCS Bastia.

**N° 11****AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 5/03/2020 constitution de la SCI : Corsica Batello. Capital : 1000€. Sise : Strada di U Vasco, 20145 Sari-Solenzara. Objet : gestion immobilière. Gérance : Monica Marques épouse Gerwig, Strada di U Vasco, 20145 Sari-Solenzara. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 03/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI JW

Sigle : JW Siège social : Lotissement Massiani, Chemin du Macchione, 20600 BASTIA Capital : 500 € Objet social : Acquisition, propriété, administration, gestion, et location de biens immobiliers. Placements de capitaux sous toutes formes, souscription, acquisition d'actions, d'obligations, et parts sociales. Placements de capitaux sous toutes formes, souscription, acquisition d'actions, d'obligations, et parts sociales. Gérance : M WINTERSTAN Jonathan Jacques Jean-Louis demeurant Lotissement Massiani, Chemin du Macchione, 20600 BASTIA Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**N° 13****AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GRAZIANI

FORME : Société à Responsabilité Limitée

CAPITAL : 1000 euros

SIEGE SOCIAL : LDT PRADALE, 20235

BISINCHI

OBJET : Débroussaillage, démaquillage, création et entretien d'espaces verts, clôtures, élagage, bois de chauffage, création de piste.

DUREE : 99 années

GERANCE : ANTHONY GRAZIANI demeurant LDT PRADALE, 20235 BISINCHI

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

**Pour avis, ANTHONY GRAZIANI.**

**N° 14****AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PASSIONI PIANO Capital : 1000€ Siège social : chemin de Biancarello le Balisier 1, 20090 Ajaccio Objet : accord, entretien, réparation, transport, vente et location de pianos, d'instruments de musique, accessoires et librairie musicale. Durée : 99 ans. Gérants : Mlle Juliana Guilici demeurant chemin de Biancarello le Balisier 1, 20090 Ajaccio, M. Pappalardo Nicolas demeurant 37 avenue Kennedy, résidence Beaulieu, bat C, 20090 Ajaccio RCS : Ajaccio.

**N° 15****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/06/2020 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : TEN

Forme : SAS

Siège social : Centre Commercial La Porretta, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Le commerce de détail de prêt à porter enfants, maroquinerie, chaussures, ainsi que tous accessoires pouvant se rapporter à l'objet précité.

Durée : 99 ans

Capital : 300 €.

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, M. ROUSSEAU Fabien demeurant RN 198 - Quartier FOSSI - 20137 Porto-Vecchio La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio...

**Le Président.**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 25/06/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : KALIS'ECO BATI FORME : Société par Actions Simplifiée CAPITAL : 8000 euros SIEGE : Lieu-dit Favagiolo, ZI de Caldanniccia, 20167 Sarrola-Carcopino

OBJET : Plâtrerie, revêtement de sols et murs, isolation, décoration, petite maçonnerie et rénovation. DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts. Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT : Monsieur Emmanuel, Laurent Zahar, demeurant Résidence les Violettes d'Aspretto, Bât C, Ajaccio [20090], né le 28 juillet 1971 à Boulogne-Billancourt, de nationalité française,

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

**Pour avis,**

**N° 17****AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 20/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée : BALDASSARI SERVICE INFORMATIQUE Sigle : BSI Siège social : Res. Casa Luna, Bat. D1, 1750, Av. de Borgo, 20290 BORGIO Capital : 1000 € Objet social : prestations de gestion de système informatique sur site (mise en place de réseaux et maintenance), l'installation et la réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques, audit et installation de matériel de sécurité du système informatique, prestations de locations de serveurs et abonnements d'hébergement, vente du matériel informatique en vue de son installation, prestations de formation sur site ou à distance auprès du personnel Président : M BALDASSARI Paul Auguste demeurant Petrosa, 20221 CERVIONE élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

**N° 18****AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP en date du 26/06/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

ADOMUS GROUPE

Siège social : 13 Lotissement Arbucetta, Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia

Capital : 1000 €

Objet social : Promotion immobilière,

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Président : Mme Vesperini Maud demeurant 13 Lotissement Arbucetta, Immeuble Imhotep, 20620 Biguglia élu pour une durée de 1.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles ou les actions sont cessibles avec l'accord du président de la société aux tiers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29/06/2020 à Prunelli di Fiumorbo [20243], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée DENOMINATION SOCIALE : ASPF [Anthony Sanchez Projection de Façade] OBJET SOCIAL : Tous Travaux de Façade, maçonnerie, carrelage, peinture, électricité, ainsi que tous travaux du bâtiment, intérieur et extérieur : Construction et démolition.

SIÈGE SOCIAL : Villa Carlotti - Lieu-dit Petraghjolù - 20243 Prunelli Di Fiumorbo DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

CAPITAL SOCIAL : 500 € [divisé en 100 actions de 5 €]

PRÉSIDENT : Monsieur Anthony SANCHEZ, demeurant Villa Carlotti - Lieu-dit Petraghjolù - 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

IMMATRICULATION : RCS de BASTIA.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les transmissions d'actions au dessus de 10%, sont soumises à agrément par AGO des actionnaires.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix

**Pour avis, Le Président.**

**N° 20****AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 13/06/2020, il a été constitué une SCI dénommée :

S.C.I FRANCHI

Siège social : rue du 1er Bataillon de Choc, Résidence Castel Vecchio, Tour Armoise, 20090 Ajaccio

Capital : 1.000 €

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Mme FRANCHI Mélanie, Française, Denise Rue du 1er Bataillon de Choc, résidence Castel Vecchio, Tour Armoise, 20090 Ajaccio

Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint, le partenaire pacsé et les membres de la famille du cédant) qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés se prononçant dans les conditions prévues à l'article 26 des statuts pour les décisions extraordinaires.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**N° 21****AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP, il a été constitué une Société : Dénomination sociale : LE SALARIO Forme sociale : SCI Siège Social : Immeuble Le Colisée Entrée C1 - Les collines du Salario - 20000 AJACCIO Objet social : Acquisition, administration, gestion de biens immobiliers. Capital social : 1000 € Gérants : Nicolas CAMPINCHI, 3 Avenue du Président Kennedy - Les Pyramides - 20090 AJACCIO ; Sofian KHOUALENE, 2 rue Martin Luther King - Résidence Monticelli - 13127 VITROLLES Durée de la Société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 11/06/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**RÔTISSERIE IMPÉRIALE**

Siège social : Villa Saint Jean Baptiste, Chemin d'Acqualonga, 20167 Mezzaviva Capital : 3.000 €

Objet : Restauration de type rapide  
Gérance : M. PLANQUES STEPHANE, Résidence San BENEDETTO, OLMARELLI, 20167 ALATA ; Mme BALLESTRI SUZANNE, LE STANGONE, 20117 EC-CICA-SUARELLA

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATION GERANT**

N° 23

**C2AR**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 8000 euros**  
**Siège social : Cardicciola**  
**20166 Pietrosella**  
**823 897 921 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une délibération en date du 02/03/2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Raphaëlle POGGIOLI de démissionner de ses fonctions de gérante et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Mickaël CASTELBOU, demeurant Cardicciola - 20166 PIETROSELLA, pour une durée illimitée à compter du 02 mars 2020. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Monsieur Mickaël CASTELBOU a été substitué à celui de Madame Raphaëlle POGGIOLI.

Pour avis, La Gérance.

N° 24

**SCI NOCE**

**SCI au capital de 308.200 €**  
**Siège social : Lieu-dit Noce**  
**20213 Castellare-Di-Casinca**  
**RCS Bastia 499729424**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2020, il a été décidé de nommer M CENTOFANTI Ernest demeurant Lieu dit Noce, 20213 CASTELLARE-DI-CASINCA en qualité de Gérant en remplacement de Mme ODDOU veuve CENTOFANTI Jeanne, à compter du 25/06/2020. Modification au RCS de BASTIA.

N° 25

**BLEU MARINE**

**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 500.00 €**  
**Siège social : Marines Porto**  
**20150 Ota**  
**522 340 272 RCS Ajaccio**

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2020 : Il a été pris acte de la nomination de Monsieur Daniel, Toussaint, DAMIANI, demeurant Hôtel Le Méditerranée à Porto (20150) en qualité de nouveau Gérant, à compter du 25 mai 2020 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Frédéric, Raymond, Lucien DESSART, Gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

N° 26

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**  
**Spécialiste en droit fiscal et droit douanier**

**32 boulevard Paoli - 20200 Bastia**  
**Tel : 04.95.37.64.79**  
**Fax : 04.95.38.54.71**

Lors de l'AGE du 17 juin 2020, les associés de la société «SYNDICAT TRANSACTION», SARL au capital de 2000 € dont le siège est situé 33 rue César Campinchi, 20200 BASTIA (RCS Bastia 502 208 531) ont pris acte de la démission de Monsieur Jean-Baptiste GRENIER de ses fonctions de gérant à compter du 17 juin 2020 et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Madame Marie-Thérèse, Caroline, Alice ANCLA, demeurant les Terrasses du Belvédère, Bât B, Chemin des Oliviers, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO. Ce changement de gérant n'entraîne pas de modification statutaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 27

**" MY TEAM "**

**S.A.S.U au capital de 100,00 Euros**  
**Siège social : Village**  
**20235 Bisinchi**  
**R.C.S: 824 214 316 Bastia**

**TRANSFERT DE SIEGE**

Par décision de l'associée unique du 29/06/2020, elle a été décidé le transfert du siège de la Société, domiciliée au " VILLAGE - 20235 BISINCHI ", elle sera désormais domiciliée au " 53 LA CHARSE - 23150 ST YRIEIX-LES-BOIS " L'article 4 " SIEGE SOCIAL " des Statuts a été modifié en conséquence. Toutes les démarches ont été faites à cet effet. Le dépôt légal sera effectué au RCS de BASTIA.

N° 28

**DELVAQUE IMMO.**

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social :**  
**1 Bis av. Robert Schuman**  
**68100 Mulhouse**  
**805 108 974 RCS Mulhouse**

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une décision en date du 23/05/2020, la Présidente de la société par actions simplifiée DELVAQUE IMMO, a décidé de transférer le siège social au Route de Gianuccio - Lieu-dit SANTA MONACA - 20171 MONACIA D'AULLENE, à compter du 15/06/2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO. Présidente : Madame Sophie GEFFROY, demeurant Route de Gianuccio - Lieu-dit SANTA MONACA - 20171 MONACIA D'AULLENE.

N° 29

**PHARMACIE SANTA MARIA**

**SELARL au capital de 4573,47 €**  
**Siège social : Bassanese**  
**Imm Constant, 20600 Bastia**  
**397 997 032 RCS de Bastia**

L'AGE du 15/06/2020 a décidé de transférer le siège social de la société Avenue de la libération, Bâtiment A lieudit LUPINO, 20600 Bastia, à compter du 29/06/2020. Mention au RCS de Bastia.

N° 30

**SCI SOMACLE**

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social : 8 Rue Charles Koenig**  
**68000 Colmar**  
**484 401 054 RCS Colmar**

**AVIS DE MODIFICATION**

L'AGE du 6/06/2020, a décidé de transférer le siège social Route de Gianuccio - Lieu-dit Santa Monaca - 20171 MONACIA - D'AULLENE à compter du 15 juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société radiée du RCS de COLMAR fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO. La Société, constituée pour 99 ans à compter du 11/10/2005, a pour objet social l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers et un capital de 1000 € composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 31

**SCI DE LA RUE SAINT JEAN**

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 100 euros**  
**Siège social : 8 Rue Koenig**  
**68000 Colmar**  
**525 163 838 RCS Colmar**

**AVIS DE MODIFICATION**

L'AGE du 6/06/2020, a décidé de transférer le siège social Route de Gianuccio - Lieu-dit Santa Monaca - 20171 MONACIA - D'AULLENE à compter du 15 juin 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société radiée du RCS de COLMAR fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO. La Société, constituée pour 99 ans à compter du 30/09/2010, a pour objet social l'acquisition et la gestion de tous biens immobiliers et un capital de 100 € composé uniquement d'apports en numéraire.

N° 32

**CRYPTOSPORT**

**SAS au capital de 2000 €**  
**Siège social : 10, rue de Penthièvre**  
**75008 Paris 08**  
**RCS Paris 850895350**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/06/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 112 lieu-dit Borgo, 20256 CORBARA à compter du 10/06/2020  
Présidence : M. Hebbing Pierre demeurant 112 Borgo, lieu-dit, 20256 CORBARA. Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 33

**AVIS**

L'AGE du 22/07/2019 de la Société MISSA, SAS au capital de 30.000 €, sise 28 lotissement Santa Catalina, 20290 BORGIO, immatriculée 839 338 738 RCS BASTIA, a décidé de transférer le siège à la Route de Borgo Village, Carré Saint-Jean II, 20290 BORGIO à compter du 22/07/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La Présidente.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 34

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour**  
**Spécialiste en droit fiscal et droit douanier**

**32 boulevard Paoli - 20200 Bastia**  
**Tel : 04.95.37.64.79**  
**Fax : 04.95.38.54.71**

Par AGE du 17 juin 2020, les associés de la société «SYNDICAT TRANSACTION», SARL au capital de 2 000 €, [RCS Bastia 502 208 531], ont décidé de transférer le siège social de «33 rue César Campinchi - 20200 BASTIA» à «1 rue Conventionnel Salicetti - 20200 BASTIA» à compter du 17 juin 2020.

Ils ont par ailleurs décidé, le même jour, de supprimer l'enseigne « SYNDICAT TRANSACTION » et de modifier la dénomination sociale qui sera désormais « L'AGENCE BASTIA BALAGNE ».

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 35

**2JA**

**Société Civile Immobilière en cours de transformation en Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 300 euros**  
**Siège social : Lieu-dit Marsa**  
**20117 Eccica-Suarella**  
**RCS Ajaccio 830 502 944**

Suivant délibération en date du 01 janvier 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège social et sa durée demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 300 euros, divisé en 30 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Monsieur Jordano RIGHINI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : Monsieur Jordano RIGHINI, demeurant Lieu-dit Marsa - 20117 ECCICA-SUARELLA L'exercice social sera clos le 31 juillet de chaque année et exceptionnellement au 31 juillet 2021. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.



N° 36

**CORSE PRESSE****SA capital 1.019.005 €****Siège social :****2 Rue Major Lambroschini****2, Rue Sergent Casalunga****20000 Ajaccio****RCS Ajaccio 423 375 922**

Suivant Procès Verbal de la réunion du conseil d'administration du 18.04.2019 il a été pris note :

Nomination de M. Jean Christophe SERFATI demeurant 7 Bis chemin du Souvenir, 13007 Marseille en qualité de nouvel administrateur.

Démission de M. Antony PERRINO de ses fonctions de Président Directeur Général.

Nomination au poste de Président Directeur Général de M. Jean Christophe SERFATI.

Formalités au RCS d'Ajaccio.

N° 37

**SVASM IMMOBILIER****SAS au capital de 10.000 €****Siège :****Parc d'Activités Capo du Padula****Bât Les Eucalyptus****20137 Porto-Vecchio****851308429 RCS Ajaccio**

Suivant décisions en date du 19/05/2020, l'associé unique, à compter du 19/05/2020, a nommé en qualité de Président, Mr Florent CHEVALIER demeurant 545 Chemin des Severiers, Résidence le Clos des Oliviers, Bat H, appt 21 B, 13600 LA CIOTAT, en remplacement de M. Clément BOSREDON, démissionnaire au 18/05/2020, et décide de modifier la dénomination sociale qui devient : " AVC IMMOBILIER ". Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 38

**FROMAGERIE OTTAVI****SARL au capital de 22867,35 €****Siège social : Gare Ghisonaccia****20240 Ghisonaccia****RCS Bastia 348475245**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/04/2020, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 30/04/2020. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Président : M OTTAVI Charles-Pierre demeurant rue des Platanes, 20240 GHISONACCIA Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de BASTIA.

N° 39

**AVIS**

Le 01.06.2020, l'associé unique de la sas cabinet codex, lieu dit mela, 20129 bastelicaccia, capital 1000€, rcs ajaccio 802299990, décide de remplacer l'objet social par les activités suivantes : installation électrique, dépannage, interventions maritimes et sous marines, opérations de dépollution pyrotechniques, gestion d'explosifs et artifices, surveillance radiologique, conception de logiciels informatiques. rcs Ajaccio.

N° 40

**ALTO****SCI au capital de 1.000 Euros****Siège social : Arena Soprana****20215 Venzolasca****445.273.253. R.C.S. Bastia**

L'AGE du 8/04/2020, a :

- Décidé de transformer la Société en SAS à compter du même jour,

- Constaté que la transformation a mis fin de plein droit à compter du même jour au mandat du Gérant, M. Alain TORZUOLI,

- Nommé en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée, à compter du même jour, M Alain TORZUOLI demeurant à Arena Soprana, 20215 VENZOLASCA,

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout Associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de BASTIA.

N° 41

**Ô MARCHE BIO****SAS au capital de 5.000 €****Siège : Place de la Porteuse d'Eau****20260 Calvi****829296128 RCS de Bastia**

Par décision de l'AGO du 18/06/2020, il a été décidé de :

- Nommer Président M. BOURGOIN-MARINI Alain 1 boulevard wilson, place de la porteuse d'eau, 20260 CALVI en remplacement de Mme FILIPPI Marie-Joséphine suite à sa révocation. Mention au RCS de Bastia.

N° 42

**La SARL FELCE****SARL au capital de 120.000 €****Siège social : 7 Rue Boursault,****75017 Paris-825004971 R.C.S. Paris**

AGE du 1/06/2020 la SARL FELCE a réduit son capital pour le porter à € 15000 par annulation de parts sociales et a transféré son siège social au domicile de Grégoire Bouret, gérant, au Lieu-dit Bangale, 20215 Vescovato à effet du 1/06/2020.

**LOCATION  
FIN DE GERANCE**

N° 43

**AVIS**

La location gérance du fonds de commerce de Restaurant Chez Dumé sis et exploité au Rue Napoléon, 20220 L'Île-Rousse. Confiée par acte sous seing privé en date du 01/05/2018 par Madame PIANNE Dominique, demeurant 35 Chemin de Palazzi, Route de Santa reparata, 20220 L'ÎLE-ROUSSE à Madame ACCART Audrey, demeurant Immeuble Niello, Route de Calvi, 20220 L'Île-Rousse, elle est résiliée d'un commun accord, à compter du 30/04/2020.

**Pianne Dominique,**

N° 44

**AVIS DE LOCATION  
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à CALVI du 15/06/2020, La société SAS LUCANI, dont le siège est situé Quai Landry, 20260 Calvi. Immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 313 296 923, représentée par Monsieur Daniel MICHEL.

A donné en location gérance à la SAS HUGO, dont le siège est lieu-dit Tramariccia, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, représentée par Monsieur Hugo DUNIAUD-PRIEUR. Un fonds de commerce de restaurant situé Quai Landry, 20260 Calvi à l'encontre "LE CAPUCCINO" à compter du 15 juin 2020 pour se terminer le 31 décembre 2020.

N° 45

**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

La location gérance consentie par Mme Martine, Marianne, Thérèse GALEAZZI, domiciliée Rte de Sari, 20145 Sari-Solenzara, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°329 973 937.

A la Société SASU DE LA RIVIERE, dont le siège social est situé 25 Solenzara, 20145 Sari de Solenzara, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n° 828 486 761, suivant acte sous seing privé en date à Solenzara du 31/01/2017.

Du fonds de commerce de SNACK (licence petite restauration) situé à Solenzara, Route de Bavella, 20145 Sari Solenzara, connu sous le nom de " U ROSU MARINU".

A pris fin le 31/05/2020 par résiliation amiable.

**Pour unique avis,****AVIS DE CESSION**

N° 46

**INSERTION - CESSION  
DE FONDS ARTISANAL**

Suivant acte reçu par Maître Julie-Anne PAOLETTI notaire demeurant à ROGLIANO (Haute-Corse), le 15 Juin 2020, enregistré à BASTIA, le 30/06/2019, Dossier 2020 00019418 réf 2020 N 00270, a été cédé par :

Monsieur Henri Félix BERNARDINI, Retraité, et Madame Andrée Pierrette ALBERTINI, coiffeuse, son épouse, demeurant ensemble à ROGLIANO [20248]hameau de VignaleMonsieur est né à MORSIGLIA [20238] le 30 octobre 1948,

Madame est née à TOULON [83000] le 16 septembre 1955.

Madame Andrée Pierrette ALBERTINI identifiée au SIREN sous le numéro 322 709 817 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. A : Mademoiselle Amandine Sylvie Aline FAURE, coiffeuse, demeurant à SISCO [20233] hameau de crosciano.

Née à LODEVE [34700] le 30 décembre 1983.

Identifiée au SIREN sous le numéro 811 482 843 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le fonds artisanal de coiffure sis à ROGLIANO, connu sous le dénomination professionnelle COIFFURE DAMES, et pour lequel il est immatriculé au répertoire des métiers de BASTIA, sous le numéro 322 709 817, ce fonds comprenant : L'enseigne, la dénomination professionnelle, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation. .../...

Un stock de marchandises constitué des matières premières.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a eu lieu le 15 juin 2020.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS

[55.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS [48.350,00 EUR],

- au matériel pour SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS [6650,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.



N° 47

**Notaire**

**Me Charles SANTUCCI****Notaire Associé de la SAS****" Alain SPADONI****& Associés, Notaires ",****3, avenue Eugène Macchini****Immeuble « Le Régent****CESSION DE FONDS  
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu, le 18 juin 2020, enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 23 juin 2020, dossier n°2020 00018402 réf 2A04P31 2020 N 00243, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée AUBERGE DU CHEVAL BLANC, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 18, rue Bonaparte, identifiée au SIREN sous le numéro 320 774 110 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

A : La Société dénommée CAVALLU BIANCU, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à AJACCIO [20000], 18 rue Bonaparte, identifiée au SIREN sous le numéro 881952626 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO.

Un fonds de commerce de restaurant, traiteur (vente à emporter et livraison à domicile) sis à AJACCIO [20000] 18, rue Bonaparte, connu sous le nom commercial "LE PETIT CHEVAL BLANC", pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 320774110. Prix : 300.000,00 € dont 260.000,00 € pour les éléments incorporels et pour 40.000,00 € pour le matériel.

Entrée en jouissance le 18 juin 2020.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Charles SANTUCCI, notaire où domicile est élu dans les DIX [10] jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

**Pour avis,**  
**Me Charles SANTUCCI,**  
**Notaire.**

## EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 48

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Esteve Elisabeth Marie  
Galerie Marchande du Centre E. Leclerc  
"D'UNE PIECE A L'AUTRE"  
20240 Ghisonaccia

Activité : Vente d'objets de décoration, Meubles...

RCS Bastia : A 481 259 851, 2005 A 50

Date de cessation des paiements :  
28/02/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 49

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

FC Construction [SARL]  
Résidence Revinco  
Bât D2 - 20290 Borgo  
Activité : Maçonnerie générale - Fondations - Terrassements  
RCS Bastia : B 841 344 617, 2018 B 541

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 50

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Paillotte [SARL]  
Plage de l'Arinella  
20200 Bastia

Activité : Restaurant - Débit de boissons  
RCS Bastia : B 810 089 532, 2015 B 135

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 51

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

DC Company [SASU]  
3, avenue Charles de Gaulle  
94470 Boissy-Saint-Léger

Activité : Gestion et exploitation des droits marketing, à l'image et de marques attachés et appartenant à des sportifs ou personnalités publiques

RCS Bastia : B 817 998 867, 2016 B 50 [Radié]

RCS Créteil : 2020 B 1760

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 52

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par Arrêt en date du 17/06/2020, la Cour d'Appel de Bastia a Infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia du 14/05/2019 prononçant la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la Liquidation Judiciaire de :

Fondacci Bois et Dérivés [SARL]  
Caterellu  
20212 Focicchia  
Activité : Exploitation forestière - Négoce de Bois  
RCS Bastia : B 539 464 669, 2012 B 47

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.



N° 53

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Santini Antoine  
"Aria Marina"  
20221 Santa Maria Poggio

Activité : Restaurant [GR]

RCS Bastia : A 381 151 463, 2015 A 252

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT  
[Me Frédéric TORELLI  
et Me Guillaume LARCENA]  
1, rue Salvatore Viale  
Immeuble U Palazzu  
20200 Bastia

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

N° 54

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 23/06/2020, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

Corse Impression [SARL]  
C/O M. Jean Pierre Rinaldi  
Col de San Stefano  
20232 Olmeta di Tuda

Activité : Vente en clientèle en ligne sur catalogue de produits de papeterie, d'imprimerie...

RCS Bastia : B/801 487 851, 2014 B 200  
A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du Plan :

SELARL BRMJ  
[Me Bernard ROUSSEL]  
RN 193 - Lieu-dit Canale  
20600 Furiani

Pour extrait,  
La SELARL Me Nicole CASANOVA,  
Greffier.

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 55

### CHEZ LULU ET MARCO Société à Responsabilité Limitée Au capital de 6000 euros

Siège social : Lieu-dit Fratta - RT 10  
20230 San Giuliano

Siège de liquidation :

Lieu-dit Fratta - RT 10

20230 San Giuliano

829 411 917 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 09 juin 2019 au Lieudit Fratta RT 10 20230 SAN GIULIANO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre-François BATESTINI, demeurant Lieudit Fiorentina sur Mer, 20230 SAN GIULIANO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 56

### CréaG Consult SASU au capital de 1.000 € Siège social :

6, allée des Chênes Lièges

Résidence Alba Rossa

Lieu-dit Mormorana

20290 Borgo

830 374 799 RCS Bastia

## DISSOLUTION/LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er janvier 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, la nomination en qualité de liquidateur de Mr. Pascal GIOVANNETTI demeurant 6 allée des Chênes Lièges, Résidence Alba Rossa, Lieu-dit Mormorana, 20290 Borgo, mettant fin à ses fonctions de Président. Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

N° 57

### CHEZ LULU ET MARCO Société à Responsabilité Limitée Au capital de 6000 euros Siège social : Lieu-dit Fratta - RT 10 20230 San Giuliano 829 411 917 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 09.06.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 09.06.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre François BATESTINI, demeurant Lieudit Fiorentina sur Mer, 20230 SAN GIULIANO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieudit Fratta - RT 10 - 20230 SAN GIULIANO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 58

### CréaG Consult SASU au capital de 1.000 € Siège social : 6, allée des Chênes Lièges Résidence Alba Rossa Lieu-dit Mormorana 20290 Borgo 830 374 799 RCS Bastia

## DISSOLUTION/LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er janvier 2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur de sa gestion, de prononcer la clôture de liquidation de la société. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

## RECTIFICATIF

N° 59

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 6826, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 19/06/2020.

Concernant : La SAS ESTP  
Il fallait lire : «Siège : Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio»

«Président : Hemain Guillaume, demeurant Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio ».

Et non : « Siège : c/SCI Cal Azzurra, Rte de Palombaggia, Casetta Bianca, 20137 Porto-Vecchio.

« Président : Hemain Guillaume, demeurant 20137 Porto-Vecchio », comme écrit par erreur.

N° 60

**François FABIANI**  
Avocat à la Cour  
1, rue A. Landry, Square St Victor, 20200 Bastia  
04 95 59 04 77

### VENTE AUX ENCHÈRES SUR LICITATION

Le 3 septembre 2020 à 11 heures

Devant le Juge de l'Exécution du judiciaire de Bastia  
(Palais de Justice, Rond-Point de Moro Giafferi, 20200 BASTIA)

À la requête Madame Etienne LARI épouse SISCO, retraitée, de nationalité française, née le 31 Janvier 1946 à BASTIA [20200], demeurant Villa Sauveur - Route de St Florent - 20200 BASTIA

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :  
Sur la commune de BASTIA[20200].

Un appartement (lot n°5) au quatrième étage côté droit, composé de quatre pièces principales, une cuisine dépendant d'un ensemble immobilier situé à BASTIA (Haute- Corse), 6 Rue Napoléon, cadastré Section AN N°248, Lieudit 6 Rue Napoléon, Surface Ooha 01 a 10a, et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales,

LOT UNIQUE  
MISE À PRIX : 180.000,00 €

avec possibilité de baisse de mise à prix du quart puis du tiers par le juge des criées les enchères reprises immédiatement à la même audience sur la nouvelle mise à prix

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de Bastia ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Le bien sus désigné pourra être visité avec la SCP Philippe DE PETRICONI, Huissier de Justice à Bastia.




N° 61

### CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour  
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.92.10  
Site : cabinet-retali.fr

### VENTE SUR LICITATION

#### AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

#### AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 17.09.2020 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques sur licitation des biens ci-après :

#### SUR LA COMMUNE DE SAINT FLORENT (Haute-Corse) AU CENTRE VILLE

LOT 1 : Les biens immobiliers composant le lot Numéro SIX (6) de l'EDD de la parcelle cadastrée SECTION AD N°64 : Au premier étage, un appartement

MISE A PRIX : 174.000,00 €

Avec possibilité de baisse de mise à prix

LOT 2 : Les biens immobiliers composant le lot Numéro CINQ (5) de l'EDD de la parcelle cadastrée SECTION AD N°64 : Au rez-de-chaussée, deux locaux commerciaux dans lesquels sont exploités deux fonds de commerce avec dépendances :

MISE A PRIX : 118.000,00 €

Avec possibilité de baisse de mise à prix

Visites prévues SUR PLACE SANS RDV le 11 AOUT 2020 de 17 h à 18h par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 62



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Commune de CORBARA - 20256

#### TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :  
Mairie de Corbara

Adresse internet :

Adresse internet du profil d'acheteur :

Objet du marché : marché global de performance portant sur la rénovation des installations d'éclairage public de la commune de Corbara.

CPV - Objet principal : 45316110-9.

Lieu d'exécution : commune de Corbara, 20256 CORBARA.

Code NUTS : FRM02.

Caractéristiques principales : Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

Le périmètre porte sur environ :

- 14 armoires de commande
- 280 points lumineux

Prestations Supplémentaires Eventuelles [PSE] : OUI

Nature et étendue [travaux] : Le présent marché est prévu pour une durée de 30 mois, sans reconduction, décomposés comme suit :

Délai de réalisation des travaux d'amélioration-rénovation : six (6) mois

Durée des prestations de maintenance : vingt-quatre (24) mois.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence. Prestations divisées en lots : non.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01 Octobre 2020

Cautionnement et garanties exigés : conformément aux articles L2191-2 du code de la commande publique, une avance est accordée au titulaire.

Le montant de l'avance est fixé à 5.0% du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le financement de l'opération est assuré par les fonds de la collectivité de corse, d'edf et des ressources budgétaires propres de la commune de corbara.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation : voir règlement de la consultation

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Type de procédure : Marché global de performance au sens de l'article L2171-3 du CCP passé selon la procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du CCP.

Date limite de réception des offres : 29 Juillet 2020 à 16:00.

Délai minimum de validité des offres : 180 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2020-003.

Renseignements complémentaires : Retrait gratuit du dossier de candidature sur le profil acheteur de la commune de Corbara: <https://www.e-marchespublics.com>

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de Corbara : <https://www.e-marchespublics.com>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 29 Juin 2020.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia. Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Bastia Villa Montepiano 20407 BASTIA, tél. : 0495328866

Tel : 07.78.90.57.11



- \* Remis en état après travaux
- \* Entretien espaces verts
- \* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : [corsea.nettoyage@laposte.net](mailto:corsea.nettoyage@laposte.net)

- \* Entretien de Bureaux
- \* Entretien de copropriétés

**Corsea Nettoyage**



**EXTRAIT DES MINUTES  
DU GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LILLE-METROPOLE**

Par jugement en date du 26/05/2020, le Tribunal de Commerce de Lille-Métropole a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Société par Actions Simplifiée  
SAS Camaieu International  
211 Avenue Brame  
59100 Roubaix

Activités : Vente de tous articles, sous toutes ses formes

RCS Lille-Métropole :  
345 086 177 [1992B00953]  
Imm. Secondaire :

RCS Bastia : 2008 B 509  
C.C La Rocade - RN 193  
20600 Furliani

Date provisoire de cessation des paiements : 19/05/2020

Fixant la période d'observation au :  
26/11/2020

Mandataire Judiciaire :

SELARL MJ VALEM ASSOCIES, prise en la personne de Me Emmanuel LOEUILLE, 445 Boulevard Gambetta, Tour Mercure, 6ème étage, 59200 Tourcoing.

SELAS M.J.S PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE, 65, Boulevard de la République, 59100 Roubaix

Administrateur Judiciaire :

SELARL AJC, représentée par Me Jean-Luc MERCIER et Maître Colins METAILLIER, 4, Avenue de Flandre, 59700 Marcq en Baroeul ;

SELARL BCM prise en la personne de Me BAULAND Eric, 7 Rue de Caumartin, 75009 Paris, avec mission : d'assister. Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

**Le Greffier associé du Tribunal de Commerce.**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

Maintenance Climatique Insulaire  
Forme : SAS

Capital : 100.000,00 Euros

Siège social : Parc d'Activité Purettonne, 20290 Borgo

Objet : La gestion et la maintenance des installations et équipements thermiques et de climatisation

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Président : La société J.H.G.C., SAS, site Parc d'Activités de Purettonne, 20290 Borgo, immatriculée sous le N° 433328499 BASTIA.

La société sera immatriculée au R.C.S de BASTIA.

**AVIS**

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de Mme BRILLE DANIELLE JEANNINE ELISABETH décédée le 20/01/2013 à AJACCIO (2A) a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au Tj. Réf. 0208001720.

**AVIS DE SAISINE  
DE LEGATAIRE UNIVERSEL  
DELAI D'OPPOSITION**

**Article 1007 du Code Civil**

**Article 1378-1**

**Code de Procédure Civile**

**Loi n°2016-1547**

**du 28 Novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2019, Monsieur Jean Baptiste DESANTI, en son vivant retraité, demeurant à AJACCIO [20090] villa STE le finosello. Né à AJACCIO [20000], le 14 décembre 1949.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000] [FRANCE] Avenue Impératrice Eugénie, le 3 avril 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître MATIVET Jean- François, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 22 juin 2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO [Corse du Sud], référence CRPCEN : 20003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament : le 24/06/2020.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

**Pour avis,  
Le Notaire.**

**SD MENUISERIE 2A  
SARL au capital de 200 euros  
Siège social :  
Lotissement Diccipolo  
Appartement 4, 20146 Sotta  
834 186 009 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une décision en date du 17/06/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

**Pour avis, La Gérance.**

**U CASTAGNU  
Société Civile  
Au capital de 3.000 €  
Siège social : Villa Alba Serena  
20290 Monte  
839 207 453 R.C.S. Bastia**

Suivant procès-verbal en date du 15 avril 2020, par décision de l'assemblée générale extraordinaire, le capital social a été augmenté de 60.000 € pour être porté à la somme de 63.000 €. En conséquence, les articles N°6 et N°7 des statuts ont été modifiés.

**Le représentant légal.**

**AVIS D'AUGMENTATION  
DE CAPITAL**

La Société dénommée RINELLA, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à CONCA [20135], Pianiccia, identifiée au SIREN sous le numéro 880357462 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société RINELLA en date du 6 juin 2020 et d'un acte authentique reçu aux minutes de Me Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI-DI-FIUMORBU [20243] en date du 25 juin 2020, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AJACCIO,

Monsieur Michel André FOLACCI, commerçant, demeurant à CONCA [20135] quartier Pianiccia.

Né à LOUIS GENTIL [MAROC] le 30 janvier 1949

A fait apport à la société RINELLA, susvisée :

- D'un fonds de commerce de "Restaurant et gîtes d'étapes" exploité à CONCA [20135], lui appartenant, connu sous le nom commercial « LA TONNELLE GITE D'ETAPE CONCA », et pour lequel l'APPORTEUR est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 319 262 127. L'entrée en jouissance a été fixée au 25 juin 2020.

Cet apport évalué à 165.000,00 euros et consenti net de tout passif ;

- D'un ensemble immobilier sis à CONCA [CORSE-DU-SUD] 20135.

Cet apport évalué à 1.169.000,00 euros et consenti net de tout passif ;

Ces apports ont été rémunérés par l'attribution à l'apporteur de 133.400 parts de 10,00 euros chacune, émises par la société RINELLA à titre d'augmentation de son capital social.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire au siège de la Société.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE EUROS (1.000,00 EUR)...

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à UN MILLION TROIS CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (1.335.000,00 EUR)

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

**Pour avis,  
Le notaire,  
Me Sylvie MICHELI.**

**VERSO  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : 12, Route Nationale  
197 20220 Algajola  
840 364 327 RCS de Bastia**

**AVIS DE PUBLICITE**

Par délibération en date du 14 juin 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

**Pour avis,**

**AVIS**

Suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2020, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 5 juin 2020, bordereau 2B04P31 2020 A 00719, Madame Maryline LASSALLE demeurant Résidence VILLA IMPERIAL - 20260 CALVI, a cédé à la SAS LE MARCHE DE PLEIN AIR, société par actions simplifiées au capital de 10.000 euros, inscrite au RCS de BASTIA sous le n°792 719 783, dont le siège est Col de Fogata - route de CORBARA - 20220 CORBARA, un fonds de commerce de vente au détail de fruits et légumes, Col de Fogata - 20220 CORBARA, pour lequel il est inscrit au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 792 719 783, moyennant le prix de 300.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er avril 2020.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de Maître Benoît BRONZINI DE CARAFFA 6, boulevard PAOLI - 20200 BASTIA.

**Pour avis,**

**PARADISU IMMOBILIER  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100 euros  
Siège social : 12, Route Nationale  
197 20220 Algajola  
834 602 435 RCS de Bastia**

**AVIS DE PUBLICITE**

Par délibération en date du 14 juin 2019, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

**Pour avis,**



**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce N°84 parue dans le journal "l'Informateur Corse Nouvelle" N°6807 du 07/02/2020 et relatif à la liquidation amiable de la SARL SAGIC CASA DI PETRA, Il fallait lire : RCS Ajaccio : B 398 693 457

Le reste sans changement.

**Le Gérant.**

**CHANGEMENT DE NOM**

M. MOREAU Mathieu Alain né le 09/09/1986 à Le Chesnay, [78], demeurant Résidence U Sant Antonu, 20137 Porto-Vecchio, Agissant en son nom personnel.

Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet du substituer à son nom Patronymique celui de :

LUCHESE Mathieu.

“

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec [actulegales.fr](http://actulegales.fr), vous  
retrouvez toutes les  
annonces légales  
entreprises parues dans la  
presse habilitée depuis le  
1er janvier 2010

”

Actulegales.fr, avec votre journal

**Actulegales.fr**

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'



**Infolegale**  
& marketing

EXPÉRIENCES IMMERSIVES

# A CiTaDeLLA di CoRti

UNE CITADELLE POUR HORIZON

Illustration: G. L. - Musée de la Corse/Doc



16/11/2019  
31/03/2021

**Museu  
di a Corsica**  
Jean-Charles Colonna



04.95.45.25.45 museudiacorsica@isula.corsica

www.museudiacorsica.corsica



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

#### Ci-joint mon règlement par :

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires





EAU, BIODIVERSITÉ, CLIMAT

## L'Agence de l'eau lance un appel à projets



Photo DR

**Le 25 juin**, le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a voté un appel à projets permettant d'ouvrir les financements prévus dans le cadre du 11<sup>e</sup> programme Sauvons l'eau 2019-2024 à des territoires non initialement éligibles et de rehausser les taux d'aide en vigueur sur certaines thématiques. Une enveloppe de 180 M€ est consacrée à cet appel d'offres baptisé Plan de rebond eau, biodiversité et climat et ouvert jusqu'à fin 2021 aux collectivités, industriels ainsi qu'au monde agricole. Le plan de rebond a pour objectif d'accélérer le lancement d'actions favorables au bon état des eaux, freinés par la crise sanitaire, et soutenir la reprise des investissements dans le domaine de l'eau, que ce soit en matière de services d'eau et d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de lutte contre les pollutions ou encore d'économies d'eau. De ce fait, l'agence apporte une subvention aux collectivités candidates à hauteur de 50 % tandis que les projets dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) resteront soutenus au taux maximal préférentiel de 70 %. Il s'agit de fiabiliser la distribution de l'eau potable en assurant la protection de la ressource, la sécurisation de la distribution en eau potable ainsi que la remise à niveau des ouvrages vétustes. De plus, afin d'aider les collectivités à réduire les pollutions par temps de pluie, le taux d'aide aux projets de déconnexion des eaux pluviales et de désimperméabilisation des sols sera relevé à 70%.

Limiter les rejets polluants des industries dans l'eau est un autre axe de cet appel à projets. L'agence avait ciblé dans son 11<sup>e</sup> programme les pollutions par les substances dangereuses. Afin d'accompagner la reprise des investissements pour l'environnement dans le secteur industriel, elle élargit son champ d'aide aux pollutions organiques et aux macropolluants, ainsi qu'aux actions d'économies d'eau. Elle réserve également une aide aux projets innovants des industriels visant à produire de la valeur ajoutée, à partir de leur système d'épuration, sous forme d'énergie (biogaz) et de matières comme le phosphore et l'azote. De même, pour renforcer son appui à la mutation de l'agriculture, elle augmente de 10 M€ les enveloppes annuelles d'aide à la conversion à l'agriculture biologique pour les années 2020 et 2021. Sur le volet climat, déjà érigé au rang des priorités dans le cadre du programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a décidé d'ouvrir à l'ensemble de son territoire ses aides en faveur des actions d'économie d'eau, même en dehors des secteurs déficitaires en eau ou en équilibre fragile. Elle relève également son taux d'aide de 50 à 70 % pour tous les travaux de restauration des milieux, considérant que ce sont souvent des projets essentiels pour la biodiversité, mais dont le plan de financement est souvent difficile à boucler. ■ JPM

### 19,6 %

*de baisse sur les tonnages nets de marchandises transportées sur la Corse (entrées et sorties, trafics français et italiens) en mai 2020 par rapport au mois de mai 2019. Sur 12 mois, la baisse est de 34% pour Propriano, 31% pour Bonifacio, 19% pour L'île-Rousse, 17% pour Porto-Vecchio, 10% pour Bastia et 7% pour Ajaccio. Source: ORTC.*

### 100

*tablettes numériques remises le 1er juillet à 10 établissements scolaires du rural par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Ornano-Sartenais-Valinco-Taravo, accompagné par l'Académie de Corse. Le Crédit Agricole de la Corse s'est associé financièrement à cette opération d'équipement numérique qui concerne près de 250 élèves.*

### 49 %

*des automobilistes déclarent que conduire leur a manqué lors du confinement, indique le 11e baromètre Aramisauto-Kantar Les Français & l'automobile. Perçue de plus en plus comme un objet de commodité [38% en 2020 vs 35% en 2019], la voiture est associée à la liberté [33% vs 30%] et 67% la jugent indispensable pour les déplacements quotidiens.*

MISSION BERN POUR LE PATRIMOINE

# LE COUVENT MARIANISTE DE L'ÎLE-ROUSSE PARMI LES SITES RETENUS



**Édifice du XIX<sup>e</sup> siècle, le Couvent des filles de Marie de L'Île-Rousse, aujourd'hui en piteux état, fait l'objet d'un projet de réhabilitation porté par la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne. Le 30 juin, la Fondation du patrimoine a annoncé qu'il était l'un des 18 sites retenus dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition de la Mission Bern.**

**P**our la troisième édition de la mission pour la sauvegarde du patrimoine en péril confiée par le Président de la République à Stéphane Bern, 18 sites emblématiques des régions de métropole et d'outre-mer ont été sélectionnés. Leur restauration bénéficiera d'un soutien financier de la Mission Stéphane Bern via la Fondation du patrimoine, grâce au produit des jeux Mission Patrimoine 2020 de la Française des jeux (FDJ), qui viendra s'ajouter aux subventions du ministère de la Culture pour les édifices protégés au titre des monuments historiques, ainsi qu'aux dons et mécénats collectés.

Parmi les sites retenus, le Couvent des filles de Marie de L'Île-Rousse. Non protégé au titre des monuments historiques, cet édifice est actuellement la propriété de la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne. Il fut érigé en 1849 à l'extrémité est de la place Paoli, à l'initiative de François Piccioni, négociant, oncle de Sébastien Piccioni, maire de la ville de 1841 à 1848 puis de 1856 à 1870. Le bâtiment avait pour vocation d'abriter une antenne de l'Institut des Filles de Marie (appelées plus communément les Religieuses Marianistes) fondé en 1816 à Agen par Adèle de Batz de Trenquelléon. En effet, à partir de 1840, à l'initiative de Mgr Casanelli d'Istria, ancien vicaire général d'Auch devenu Evêque d'Ajaccio, des communautés Marianistes s'étaient installées en Corse, d'abord à L'Île Rousse et Olmeto, puis Cervione, Ajaccio et Vico. Les religieuses se mettaient au service des communautés laïques, notamment en offrant une instruction gratuite aux enfants pauvres, et en particulier aux jeunes filles. Mais une série d'événements - guerre de 1870, lois scolaire laïques de 1879 à 1889, loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 -, conduisirent à la fermeture des établissements marianistes.

En 1906, l'institut fut laïcisé et prit le nom d'Institution Jeanne d'Arc. Plus tard, une magnanerie fut installée au premier étage du bâtiment, alors confisqué. En 1970, une partie de l'ancien couvent devint une école maternelle, doublée d'un local de catéchisme.

Le projet porté par la Communauté de communes de L'Île-Rousse - Balagne pour valoriser cet édifice est d'en faire la vitrine de son territoire, en y installant au rez-de-chaussée l'accueil de l'Office du tourisme, tandis que les étages supérieurs seront aménagés pour accueillir un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Mais pour l'heure, l'édifice, très dégradé, est en péril. La charpente est particulièrement délabrée et les planchers sont partiellement effondrés. Par mesure de sécurité, toutes les ouvertures du rez-de-chaussée ont été murées. Il est donc nécessaire de procéder à une restauration complète des toitures, façades et boiseries de l'édifice. Le projet prévoit également la destruction de l'actuel mur d'enceinte afin que ce futur espace public soit ouvert sur la place Paoli. D'autres tranches de travaux (hors Mission Bern) seront ensuite réalisées, notamment la restauration des intérieurs, comprenant des parties d'aménagement et de création. Une collecte, organisée avec la Fondation du Patrimoine est désormais lancée\* pour soutenir ce projet de restauration.

Depuis 2018, 3 500 sites en péril ont été signalés par le grand public et les acteurs du patrimoine. Les projets sont ensuite sélectionnés avec l'aide des directions régionales des affaires culturelles (Drac) du ministère de la Culture et des délégués bénévoles de la Fondation du patrimoine. Parmi les 390 sites déjà sélectionnés, 170 sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être: 39 opérations sont achevées, et 131 sont en cours. Si le confinement dû à la crise sanitaire de la Covid-19 a mis une très grande partie des chantiers du patrimoine à l'arrêt, certains ont d'ores et déjà pu redémarrer. Les dotations accordées aux 18 sites nouvellement sélectionnés seront annoncées lors des prochaines Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre. ■ PMP

\* Pour soutenir le projet: [soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/couvent-des-filles-de-marie-de-l-ile-rousse](https://soutenir.fondation-patrimoine.org/projects/couvent-des-filles-de-marie-de-l-ile-rousse)



# CARNETS DE BORD

## ABSTENTION, ÉCOLOS ET TOURISME

par **Béatrice HOUCHARD**

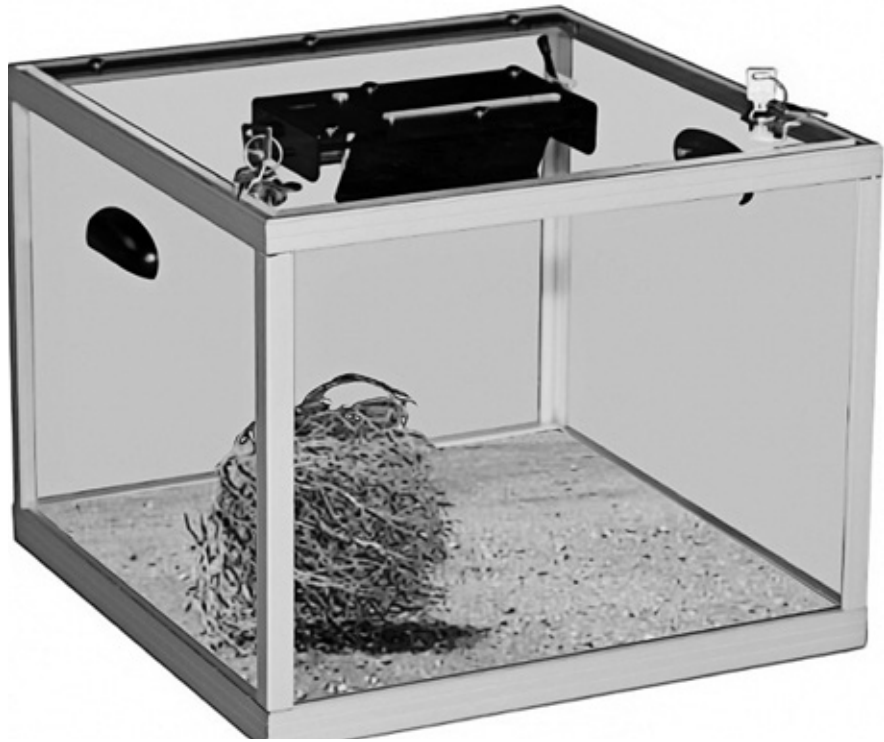
Journaliste successivement à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de

*À quoi servent les députés?* (Larousse, 2008),

*Le Fait du Prince* (Calmann-Lévy, 2017),

*Le Tour de France et la France du Tour* (Calmann-Lévy, 2019).



La formule est de Jean-Luc Mélenchon et, une fois n'est pas coutume, je la fais mienne: l'abstention enregistrée au second tour des élections municipales s'apparente, selon lui, à une «insurrection froide» et il serait trop facile de mettre sur le coronavirus cette désertion inédite pour l'élection des élus préférés des Français. Ceux vers lesquels ils se sont très naturellement tournés, pendant le confinement, pour avoir des masques et réclamer (ou non) la réouverture de l'école. Peut-être même, dans les plus petites communes, pour signaler un symptôme ou demander un médecin. C'est ainsi: le maire, toujours «à portée de baffe» (cette formule-là est de Xavier Bertrand) est indispensable et le plus souvent efficace. Mais au moment d'aller l'élire ou le réélire, il n'y a donc plus personne ou presque.

Quand l'abstention a commencé à passer la barre des 40 % aux élections intermédiaires, on s'inquiétait. On croyait alors atteindre des sommets de désintérêt. On n'était qu'au seuil des tréfonds de désespérance. Au creux des années 1980-1990, on se disait que ce n'était pas si grave quand ça concernait les élections européennes, le choix de ces élus lointains, indéfinis, aux pouvoirs mystérieux. Là, il s'agit de l' élu le plus proche et ce n'est pas l'abstention qui est à 40 %, mais la participation. Dans certaines villes, la catastrophe démocratique est totale: 63,3 % d'abstention à Paris, 70 % à Nantes et Rouen, 77 % à Roubaix! Soit à peu près le niveau de participation aux élections municipales de 1983!

Des accidents démocratiques, il y en a déjà eu: faut-il avoir la cruauté de rappeler aux chiraquiens le pourcentage de votants au référendum de 2000 instituant le quinquennat? 30,19%. Seulement 12 millions d'électeurs et 10 millions de suffrages exprimés pour adopter (à 73,2%) une réforme qui a eu quelques effets funestes. Elle a ainsi «tué» les élections législatives en organisant celles-ci dans la foulée de la présidentielle. Résultat: en 2017, c'est une minorité d'électeurs qui a choisi les députés. Une étude de l'Insee montre qu'en 2017, seulement 35% des électeurs ont voté aux quatre tours de scrutins proposés, quand 14% ne se déplaçaient pas une seule fois. Et ce sont les plus jeunes qui s'abstiennent le plus.

Jamais on n'aurait pu imaginer que les maires connaîtraient le même sort. Et qu'on ne nous parle pas du temps qu'il faisait, des dates

d'ouverture de la pêche, des vacances qui approchent, ni même du coronavirus. Ce serait trop facile. Quand on se bouscule (et c'est bien normal) aux terrasses des restaurants, quand on multiplie les rassemblements au soleil, on peut bien aller jusqu'au bureau de vote. Un journaliste présent dimanche soir à Perpignan m'a confié que, dans les rangs de la manifestation organisée pour protester contre l'élection de Louis Aliot, il y avait beaucoup de jeunes abstentionnistes. Comment leur expliquer qu'il vaut mieux manifester avec un bulletin de vote et que, d'ailleurs, l'élection d'un maire du Rassemblement national est aussi légitime que toute autre?

On en est là: la défiance politique est devenue désertion électorale. Le mal est profond et les responsables politiques, s'ils en ont forcément conscience, feraient bien de ne pas s'en émouvoir que sur les plateaux télévisés les soirs d'élections. Car attention: mine de rien, l'abstention progresse aussi à l'élection présidentielle: à peine plus de 15% en 1965, tout juste 13% en 1974 (l'année du duel au finish Giscard-Mitterrand), puis près de 15% en 2007, 20% en 2012, plus de 25% au second tour en 2017. La catastrophe démocratique menace aussi l'élection-reine de la V<sup>e</sup> République.

La Corse fait figure d'exception dans ce naufrage démocratique, avec seulement 26,06 % d'abstention à Porto-Vecchio, 17,22 % à l'Île-Rousse et 36,63 % à Bastia.

### UNE PERCÉE, PAS UNE VAGUE

La France serait donc verte, si j'en crois les commentaires. «Vague», «déferlement», n'en jetez plus, on va se noyer. En regardant de plus près une carte et la couleur de la principale ville de chaque département, on découvre une France bien plus multicolore avec du rose (surtout à l'ouest), du bleu (au nord, à l'est, au sud-est), un point bleu marine du côté des Pyrénées-Orientales, du jaune au Havre, de l'orange à Pau, et neuf points verts. Pour Marseille, restons prudents: un coup de théâtre n'est pas impossible lors du conseil municipal qui élira le successeur de Jean-Claude Gaudin.

Certes, ce sont des très grandes villes et la surprise a souvent été totale: Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Poitiers, Tours, Annecy, Besançon ont rejoint Grenoble, détenue par les écolos depuis 2014. Il va falloir apprendre les noms des nouveaux maires, pour la plupart



Illustrations d'après photos DR

inconnus jusqu'à dimanche: Grégory Doucet, Pierre Hurmic, Jeanne Barseghian, Léonore Moncond'hui, Emmanuel Denis, François Astorg, Anne Vignot. Peut-être Michèle Rubirola à Marseille.

Mais ce ne sont pas des victoires 100% écologues: ce sont celles de la gauche, avec un Parti socialiste qui reprend du poil de la bête. Si l'on récapitule les résultats dans les villes de plus de 30 000 habitants, la droite (LR et divers) en dirigera 120; le MoDem et le centre, 23; le PS et les divers gauche, 58; le PCF et La France insoumise, 18; le Rassemblement national, 3; les Verts, 9 ou 10. S'il y a bel et bien une percée verte, il y a surtout une Bérezina du parti majoritaire, La République en marche, qui rêvait de Marseille et Paris et n'a plus que l'habileté du président de la République pour se consoler.

### 146 SUR 149

Emmanuel Macron n'avait d'ailleurs pas choisi le calendrier au hasard: en recevant dès le 29 juin les 150 membres de la Convention citoyenne sur le climat, il a pu envoyer sans tarder ses signaux écologistes. Oui, il retiendra 146 de leurs 149 propositions. Mais il dit non aux 110 km/h sur autoroute, à la taxe de 4% sur les dividendes, à l'inscription dans le préambule de la Constitution d'un droit de la nature supérieur au droit humain [voir ICN n° 6827]. Ouf! Il ouvre la voie à une réforme [par référendum après le vote parlementaire] inscrivant dans l'article 1 de la Constitution les notions de «biodiversité, environnement et lutte contre le changement climatique». Il accède à la demande de créer un crime d'«écocide» [bonne chance aux rédacteurs de la loi!] et n'exclut pas un autre référendum, en 2021, sur telle ou telle réforme technique.

Il ne devra pas oublier, avant de signer le décret de convocation des électeurs, que ceux qui votent au référendum ne répondent pas toujours à la ou aux questions posées, mais souvent au président lui-même. Demandez au mânes du général de Gaulle et de Jacques Chirac, en souvenir de 1969 et 2000. Partir de la démocratie participative pour aboutir à un camouflet référendaire dix-huit ou douze mois avant l'élection présidentielle, ce serait fâcheux.

### LES RELENTS POLITICO-JUDICIAIRES

François Fillon a été condamné en première instance à cinq ans de prison dont deux ferme et dix ans d'inéligibilité, plus les amendes

et les remboursements au Parlement. Il a fait appel et il y aura un nouveau procès. Avant lui, l'ancien Premier ministre Alain Juppé et l'ancien président Jacques Chirac ont également été condamnés. Nicolas Sarkozy et Edouard Balladur sont également menacés d'un procès. N'entrons pas dans le détail des affaires, très diverses, ni dans l'acharnement manifeste de certains juges, dont l'avocat Henri Leclerc affirme qu'ils sont «quelquefois pris dans le vertige de leur pouvoir». Mais, franchement, entre ces relents politico-judiciaires et l'abstention électorale, n'y aurait-il pas un léger rapport, même si celui-ci n'explique pas tout?

### DU TOUR AU 14 JUILLET

Le Tour de France cher à mon cœur aurait dû s'élancer le 27 juin de Nice. C'est partie remise au 29 août, sauf catastrophe sanitaire. Il n'y a pas eu non plus d'Euro de football et il n'y aura pas de Jeux Olympiques à Tokyo [leur tenue en 2021 n'est pas acquise]. Toutes les autres compétitions mineures [qui, pour les sportifs, ne le sont jamais] sont annulées ou reportées. Pour les fans de sport, c'est donc un triste été qui commence. Peut-être en profiteront-ils pour passer du canapé devant la télévision au vélo [c'est la mode!], au terrain de foot ou à la salle de sport.

Mais le sport n'est pas la seule victime de l'été. Le tourisme, sans les étrangers, peut aussi mettre une partie de ses drapeaux en berne. La saison sera bonne pour les gîtes ruraux et les régions de France méconnues s'entendent pour faire de la publicité en leur faveur: venez en Corrèze, en Lozère, dans le Cantal et dans la Creuse!

On est partagé entre deux sentiments: quelle tristesse de voir de grands hôtels aux portes closes, des restaurants qui attendent en vain des réservations, des commerces vides et des chauffeurs de taxi désœuvrés, guettant des Russes, des Chinois et des Américains qui ne viendront pas. Mais quel bonheur d'aller visiter le château de Versailles, la Tour Eiffel ou le zoo de Beauval [vive les pandas!] sans avoir le paysage gâché par les cars de touristes ni faire la queue pour entrer. C'est l'un des paradoxes de cet étrange été qui commence. ■



## J'ai regardé si fixement la beauté

Nés tous deux en 1969 au Liban, Joana Hadjithomas et Khalil Joreige ont vécu les guerres civiles qui ont transformé ce pays. Ils vivent et travaillent entre Beyrouth et Paris. Auteurs de films de fiction et de documentaires, d'œuvres vidéo, de photographies, de sculptures, de textes, ils se définissent comme chercheurs. En 2000, pour la 72<sup>e</sup> cérémonie des Oscars, leur film *Autour de la maison rose* (comédie dramatique mettant en scène, sur fond de transformation du Liban, deux familles sommées de quitter le vieux palais où elles avaient trouvé refuge durant la guerre), représentait le Liban pour l'Oscar du meilleur film en langue étrangère. Depuis lors, leurs réalisations sont régulièrement primées et programmées dans de nombreux festivals internationaux. En 2017, ils remportent le prix Marcel Duchamp avec leur projet *Discordances/Uncomformities*, installation qui met notamment en scène des carottages qu'ils ont fait réaliser à Beyrouth, Athènes et Paris, révélant ainsi les strates successives de l'histoire de ces villes. Leurs œuvres abordent les relations entre mémoire, imaginaire et géographie physique. En novembre 2018, le Fonds régional d'art contemporain (Frac) de Corse a fait l'acquisition de leur vidéo *En attendant les barbares*, réalisée en 2013 pour les 80 ans de la mort du poète grec Constantin Cavafy (1863-1933), autour du récitatif de son poème éponyme, exprimant l'attente d'un ennemi qui ne vient jamais ou n'existe peut-être même pas, une vue panoramique de Beyrouth la nuit évolue entre la fixité de la photo et le mouvement de l'image filmique, par le biais d'un processus hypnotique de superposition des images et de stratification des temps de pose. Dès lors est né le projet de présenter d'autres œuvres au Frac Corsica. En dépit des incertitudes liées à la crise sanitaire, ce projet a pu être mené à bien « grâce à la disponibilité dont ont fait preuve les artistes et le soutien de la Collectivité de Corse et de la Galerie In Situ/Fabienne Leclerc » indique Anne Alessandri, conservatrice du Frac. L'exposition réunit des vidéos et installations vidéo, dont la dernière création de Joana Hadjithomas et Khalil Joreige, *Where is my mind?* basée sur des images de statues antiques ayant toutes perdu leurs têtes ou de têtes aux corps introuvables, présentée pour la première fois à cette occasion.

Du 7 juillet au 24 octobre 2020, Frac Corsica, Citadelle de Corte. ☎ 04 95 03 95 33 & [www.frac.corsica](http://www.frac.corsica)



## Les causeries champêtres

Alliant jardins et pavillons d'exposition, associant nature, culture, rencontres et transmissions de savoirs, le parc Galea propose chaque année un cycle de conférences dominicales [250 ont été organisées depuis 2012]. S'il a rouvert ses portes depuis le 14 juin, il a cela dit été décidé, au vu du contexte actuel, de reporter à septembre le cycle de conférences prévu pour 2020. Toutefois, outre des visites guidées, le parc organise tout au long de l'été des « causeries dans les jardins » : deux conférences hebdomadaires, à la fraîche, en plein air, pour de petits groupes. Les causeries se déclinent en deux thématiques : des « mercredis du savoir », pour parler botanique, paléopaysages, sociétés secrètes, permaculture ou encore santé ; et des « vendredis de l'histoire » pour explorer les différentes périodes de l'histoire de l'île, de la préhistoire à la période contemporaine. Prochains rendez-vous : le 3 juillet avec Jean Castela, professeur d'histoire à l'Université de Corse, responsable de la formation des guides-conférenciers, qui traitera de la géopolitique de la Corse antique ; le 8 juillet avec l'anthropologue Catherine Herrgott, auteure de *Le chant polyphonique corse/ Patrimonialisation d'une pratique vocale collective* (L'Harmattan, 2019) pour évoquer le patrimoine immatériel de la Corse ; et le 10 juillet avec Stéphane Orsini, animateur de la Fédération d'associations et groupements pour les études corses (Fagec) pour parler des chapelles romanes insulaires. Entrée libre.

Tous les mercredis et vendredis à 18h30, jusqu'au 28 août. Parc Galea, Taglio Isolaccio.

☎ 07 78 13 56 70 & [www.parcgalea.com](http://www.parcgalea.com)



## A Cumpagnia/Isulatine

Le Centre national de création musicale Voce ouvre au public. Premier concert le 7 juillet avec l'ensemble A Cumpagnia qui, grâce au travail des artisans, a reconstitué un instrumentarium traditionnel populaire, faisant résonner à nouveau cetera, pirula, pivana, cialambella, cassella, timpanu... tout en faisant sonner, sur des modes particuliers, des instruments plus classiques tels que violon, clarinette ou trompette. Puis le 10, le groupe féminin Isulatine, présente son nouvel album, *Tesse*. Après des débuts a cappella, ses chanteuses investissent un nouveau registre, accompagnées à la guitare par Jimmy Ronchi.

Les 7 et 10 juillet, 21h30. Auditorium de Pigna. ☎ 04 95 61 73 13 & [www.voce.corsica](http://www.voce.corsica)



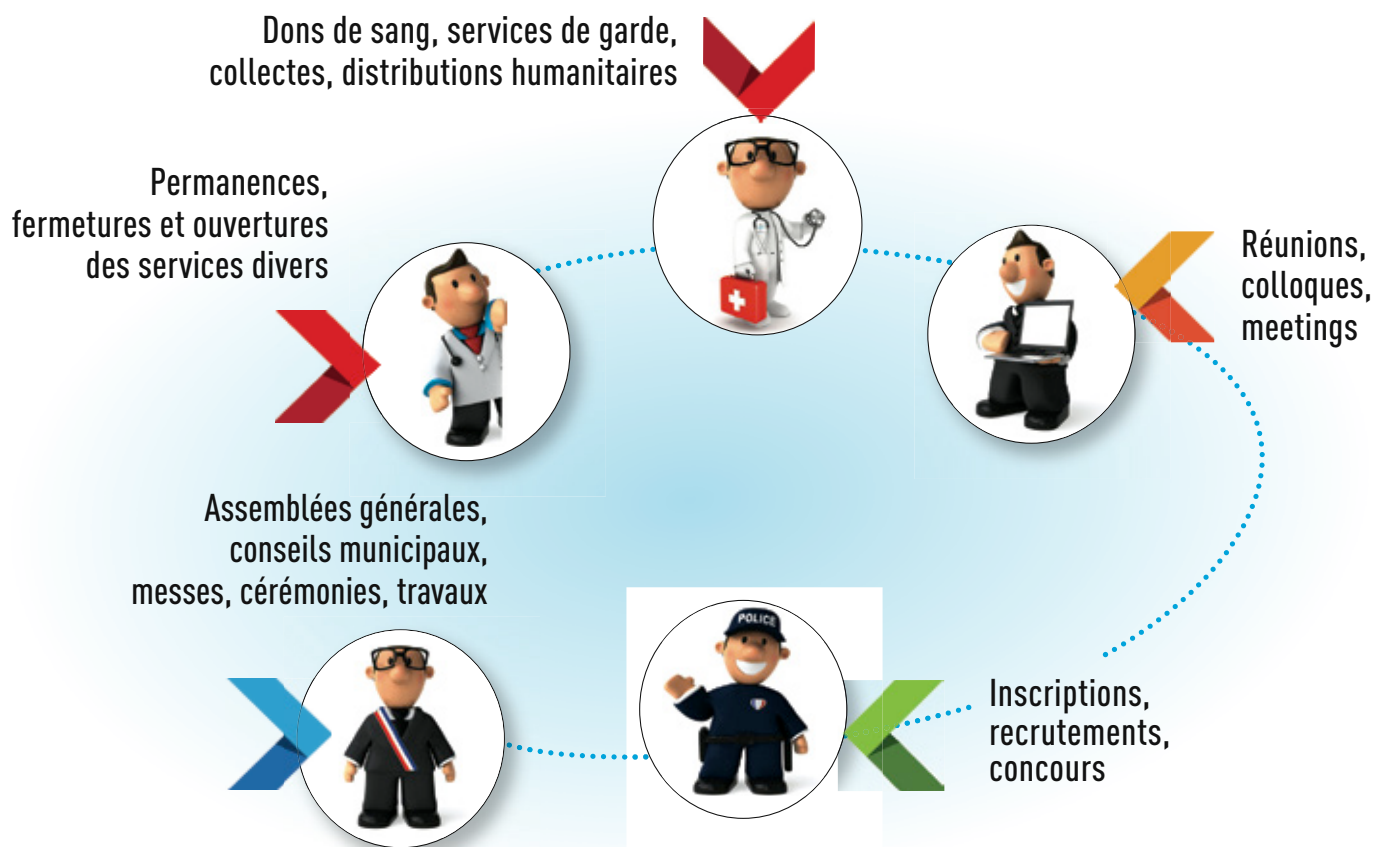
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**





# APPELS À PROJETS

## L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retirez vos dossiers de demande de subvention « Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

[www.aue.corsica](http://www.aue.corsica)

# UN' ENERZIA PE L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain

**U RINNOVU ENERGETICU**  
Efficacité énergétique des bâtiments

**U SOLE**  
Solaire thermique collectif

**U LEGNU**  
Bois énergie

**U LUME**  
Éclairage public performant, Éclairer juste

**L'ACQUA**  
Études petite hydroélectricité

